

PRIX D'ABONNEMENT

France pour la Suisse
Un an . . . . . fr. 10.—
Six mois . . . . . » 5.—
Trois mois . . . . . » 2.50
Pour l'Etranger le port en sus.

L'IMPARTIAL

PRIX DES ANNONCES

10 cent. la ligne
Pour les annonces d'une certaine importance on traite à forfait.
Prix minimum d'une annonce: 75 centimes.

JOURNAL QUOTIDIEN et FEUILLE D'ANNONCES

paraissant à la Chaux-de-Fonds, tous les jours excepté le Lundi.

Table with columns: ABONNEMENTS ET ANNONCES, Du 1er Juin 1899, Départs de GARE CHAUX-DE-FONDS, Arrivées de, Du 1er Juin 1899, ADMINISTRATION et BUREAU DE RÉDACTION.

L'IMPARTIAL de ce jour paraît en 8 pages avec le grand feuilleton.

Tirage: 7400 exemplaires

Pour fr. 2.80

on peut s'abonner à L'IMPARTIAL dès maintenant jusqu'à fin décembre 1899, franco dans toute la Suisse.

— JEUDI 14 SEPTEMBRE 1899 —

La Chaux-de-Fonds

Panorama international, Léopold-Robert 53: « Karlsbad. »

Sociétés de musique

Philharmonique italienne. — Répétition à 8 1/2.
Estudiantina. — Répétition à 8 heures et demie au local.

Sociétés de chant

Grütl-Männerchor. — Gesangstunde, um 9 Uhr.
Helvetia. — Répétition générale à 9 h. du soir.
Union Chorale. — Répétition, à 8 1/4 du soir.
L'Aurore. — Répétition, à 8 1/4 h. au local.
Chorale l'Avenir (du Cercle Ouvrier). — Répétition tous les jeudis au local à 8 heures et demie.

Sociétés de gymnastique

L'Amitié. — Exercices, à 9 h. du soir.
Hommes. — Exercices à 8 1/4 h.
La Fourmi. — Exercices, à 8 h. du soir.

Réunions diverses

Monteurs de boîtes. — Réunion du comité central et local, à 8 1/2 du soir, au Cercle Ouvrier.
La Pépinière. — Assemblée, à 9 h. s., Buffet-Gare, Place d'Armes.
Mission évangélique. — Réunion publique à 8 h.
Intimité. — Réunion du comité, à 8 1/2 h. du soir.
Stenographen-Verein Stolzeana. — Fortbildungskurs. Abends 8 1/4 Uhr.
Société suisse des Commerçants. — Bibliothèque
L'Express V. C. — Assemblée à 8 heures et demie au local.
Union chrétienne de Jeunes Gens (Beau-Site). — A 8 1/4 heures, Causerie de M. le pasteur Dessert sur « l'Affaire et le cléricalisme ».

Clubs

Les Amis du Jura. — Assemblée à 9 heures du soir au local.
Club d'Escrimo. — Assaut, à 8 h., au local.
Club du Seul. — Réunion à 8 1/2 h. du soir.
Club des Grabons. — Réunion des 8 n. du soir.
Club de la Pivo. — Séance à 8 1/2 h. du soir.
Le Point-Vif. — Répétition à 8 heures et demie, au local.
Club de la Samaritaine. — Réunion à 8 heures et demie chez le Lotté.
Club du Potât. — Réunion quotidienne à 9 1/4 h.
Club du « Courant d'Air ». — Réunion tous les soirs vers la Loge.

— VENDREDI 15 SEPTEMBRE 1899 —

Sociétés de musique

Orchestre l'Espérance. — Répétition à 8 1/4 h.
Orchestre La Brise. — Répétition à 8 heures et demie au local.

Sociétés de chant

L'Avenir. — Répétition à 8 1/4 h. au Cercle.
Echo de la montagne. — Répétition à 8 1/2 h.
Männerchor Kreuzfeld. — Répétition vendredi soir, à 8 heures et demie, au local.

Sociétés de gymnastique

Anolenne Section. — Exercices à 9 h. à la Halle.
L'Abellie. — Exercices à 8 1/2 du soir.
Intimité. — Exercices à 8 1/4 h. du soir.
Le Laurier. — Répétition partielle à 8 heures précises au local. Amendable.

Réunions diverses

L. O. G. T. Répétition de la Section de chant vendredi à 8 1/2 heures du soir.
Société fédérale des sous-officiers (groupe d'escrime). — Leçon à 8 h. et demie au local (Parc 76).
L'Alouette. — Répétition à 8 1/2 h. au local.
L'ami montagnard. — Assam. à 8 1/4 h. au local.
Union chrétienne des jeunes gens allemands. — Réunion des 8 h., au local.
La Muse. — Assemblée à 8 1/4 h., au local.
C. A. S. (Sect. Ch.-de-Fonds). — Réunion à 8 1/2 h.
Soc. théâtrale La Dramatique. — Rép. à 8 1/2 h.
Intimité. (Section litt.). — Rép. à 8 1/4 h.
Bibliothèque publique. — La salle de lecture est ouverte le vendredi de 8 à 10 heures du soir (salle num. 32, Collège Industriel).
La Primvère. — Réunion à 8 heures et demie à la Cure.

Clubs

Club neuchâtelois. — Assemblée vendredi à 8 heures au local.
Club du Gibus. — Rendez-vous à 8 h. s.
Cazin-Club. — Réunion à 8 1/2 h. s.
Club Excelsior. — Réunion à 8 1/2 h.
Club Sans-Nom. — Réunion au quillier.
English conversing Club. — Meeting at 8 1/2.

La politique conciliatrice de Léon XIII

Gioacchino Pecci, né à Carpineto le 2 mars 1810, a été élu pape à la mort de Pie IX, en 1878.

Il est connu de tous par les innombrables reproductions catholiques d'Einsiedeln, industrie célèbre des frères Benziger, dans le monde entier; le vicaire de J.-C., résidant à Rome, est un vieillard au physique fin et futé: il a quelque affinité dans le visage avec maître Renard de la fable; la papauté, malgré l'entrée des Italiens à Rome en septembre 1870, tient encore une place considérable dans les préoccupations et combinaisons politiques et religieuses présentes; après l'intransigeance de Pie IX, le pontife actuel a inauguré pour la plus grande et heureuse paix de ce monde et depuis vingt ans l'ère de conciliation et de considération nécessaires aux proclamations de l'Immaculée Conception (1854), du Syllabus (1864), et de l'Infaillibilité pontificale (1870). Le suprême hommage rendu à Léon XIII est l'appel du chancelier de fer à l'arbitrage souverain du pontife romain lors du différend de 1885 aux Carolines; Otto de Bismarck avait juré de ne jamais aller à Canossa, et pourtant quoique protestant et peu bienveillant pour le clergé catholique, il s'est soumis, comme le plus obéissant des fils de l'Eglise, à la sentence romaine, lors du différend avec l'Espagne au sujet des îles que Berlin a achetées récemment du Cabinet de Madrid.

Le pape, depuis 1870, est encore le chef spirituel de l'église catholique, et, comme tel, la gouverne souverainement. Auparavant le pouvoir temporel ajoutait à sa puissance les Etats de l'Eglise, mais, malgré les protestations de Pie IX et de Léon XIII, tous les Etats catholiques, et à plus forte raison ceux qui ne le sont pas, ont reconnu la suppression du pouvoir temporel comme résultat des journées de l'automne de l'année terrible. Il faut remarquer à ce sujet que les revendications des catholiques du pouvoir temporel ne sont plus guère entretenues, en dehors du clergé de tous pays et de tous degrés, qu'en Italie; mais on sait que, depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, tous les papes, sans aucune exception, sortent uniquement de la péninsule des Apennins. Peu d'étrangers à nos voisins du sud ont été admis à la tiare pontificale, puisqu'on compte seulement quatorze papes français, sept allemands, deux savoyens, deux espagnols; un anglais, un portugais et pas un seul suisse.

Si donc le Saint-Siège apostolique n'est plus une ancienne et solide monarchie absolue et élective des Etats Pontificaux, la papauté jouit, malgré son refus, de la loi dite des garanties du 13 Mai 1871, confirmant l'inviolabilité personnelle du pape, une rente annuelle du gouvernement italien, les honneurs souverains en Italie et la jouissance des palais du Vatican et de la Latran ainsi que la villa de Castel-Gandolfo. Le successeur du Christ qui n'avait aucun lieu pour reposer sa tête, n'est certes pas aussi mal logé que le divin Sauveur du Monde.

Le secrétaire d'Etat actuel, le cardinal Rampolla qui exerce, sur le pape, une influence réelle, favorable à la France; les meilleurs catholiques sont aux yeux de Léon XIII, paraît-il, encore nos voisins de l'Ouest, toujours flattés d'appartenir « à la fille aînée de l'Eglise ». Nous avons parcouru, récemment, à la Revue Bleue, une étude sincère et sérieuse de Bernard Lavergue, sénateur du Tarn, la France et l'Eglise Catholique à la fin du XIX<sup>e</sup> Siècle; son auteur est un Français à l'esprit sage et libéral, servi par une profonde érudition et d'un parfait et sûr commerce; les grands jours du centre gauche de l'Assemblée Nationale ont disparu avec tous les hommes distingués qui fondèrent en France, le régime actuel, après le désastre de l'Empire.

Bernard Lavergue se rattache, par son expérience et son âge, à la génération qui jeta tant d'éclat, à Versailles et à Paris, aux quinze années qui suivirent la guerre de France. « Quand on a vécu une longue existence, écrit-il, porté par la passion de la justice, en prenant la justice pour idéal et pour fin, et qu'arrivé au bout de sa carrière, on ne voit devant soi qu'une tombe ouverte et la justice déçue

ou violée, il faut convenir qu'on serait en droit de traiter la vie de déception. Mais voilà, la justice une fois admise, c'est tout le ciel créé de nouveau. »

Ces paroles ne sont pas d'un découragé, mais d'un bon citoyen, ayant connu de meilleurs jours que ceux de fin de siècle.

Léon XIII a donc adressé aux catholiques français l'avis de se rallier à la forme républicaine du gouvernement; en cela, homme avisé et courageux, il est convaincu que les peuples ont besoin du frein religieux et d'espérances consolantes; la philosophie, écrit avec beaucoup de bon sens Bernard Lavergue, en voulant tout enlever à la religion, a dépassé le but, et le pape a compris le mal, que ferait à la religion l'opposition des catholiques français à la forme républicaine, sans qu'on puisse chercher dans le conseil qu'il leur donne l'hypothèse d'un plan machiavélique de domination de l'Eglise sur l'Etat laïque; les catholiques français ont eu des congrès à Lille, Tours, Paris et Lyon. A Lille, la jeune garde catholique donna, à Tours, l'abbé Leinire trouva « le nerf de la guerre »; à Paris, l'abbé Garnier organisa l'Union nationale électorale, et à Lyon on a créé l'organisation de la démocratie chrétienne, avec la Croix, l'Univers, le Peuple français, la Justice sociale et la France libre, cinq journaux rattachés à la réussite de l'œuvre; malgré l'avis du pape, les cléricaux français sont partis en guerre contre la révolution française; nous connaissons leurs exploits; mais les ralliés sont moins militants.

Les républicains français ne veulent pas « détruire la religion »; ce ne sont pas tous des francs-maçons, dont la raison d'être, écrit aussi Lavergue, a disparu, depuis la conquête de la liberté; c'est pourquoi les catholiques français devraient tous admettre le sage conseil du pape Léon XIII, en acceptant sans réticence le régime républicain, seul possible aujourd'hui en France.

A fin juillet, le nouveau nonce à Paris, Lorenzelli, a reçu, en remettant ses lettres de créance à M. Loubet, un accueil spécial par sa cordialité; c'est quelque temps après le coup de canne de Christiani et en opposition aux fougues cléricaux français, antirépublicains plus encore par pose que par conviction; à ce sujet le correspondant du Vatican de la Gazette de Lausanne, toujours bien informé des choses religieuses romaines, déplore la mentalité collective déplorable et l'absence de tout sens moral en politique des cléricaux français. Il nous paraît aussi que la jeunesse blasonnée de France se trompe de temps et que le retour des émigrés est passé.

En résumé, nous envisageons que la politique conciliatrice de Léon XIII est méritoire; nous savons qu'elle suit ses heureux effets en Suisse où le « Kulturkampf » a pris fin, depuis l'avènement d'un esprit plus chrétien au Vatican; de plus, tous les peuples paraissent posséder davantage qu'autrefois un désir général de concorde. Il est bon que l'exemple parte d'en haut, que ce soit de Rome ou de Saint-Petersbourg, par l'organe du pape ou du tzar, nous devons en noter l'efficacité avec satisfaction: il serait puérile de l'ignorer et de n'en pas rapporter une partie au mérite de Léon XIII.

L.-B. J.

Correspondance Parisienne

Paris, 13 septembre.

Les dépêches des grandes capitales étrangères nous parlent de projets de boycottage de l'Exposition de 1900. Ces nouvelles fâcheuses font ouvrir de grands yeux à beaucoup de Français.

— Est-il possible, me disait-on aujourd'hui, qu'on s'occupe au dehors à ce point de la malheureuse Affaire et que pour elle on se passionne autant et plus que nous? — Les événements se chargent de vous le montrer.

— Mais, enfin, moi, quoique révisionniste, je trouve que là-bas on pousse un peu loin le zèle à se mêler de nos questions intérieures. — Permettez, répondis-je: les journaux de l'extérieur avaient le droit et ont accompli un

devoir en renseignant leurs lecteurs sur le procès. Il devait forcément se dégager une opinion de ces renseignements. Les manifestations qui se sont produites dans le public étranger sont une conséquence inévitable de l'énorme intérêt apporté à l'Affaire, sans compter que la question de justice relève de la conscience universelle.

— A ce point de vue, vous avez raison, mais ce que je ne comprends pas c'est qu'on veuille lier le sort de l'Exposition à celle de l'Affaire. Voilà ce que je trouve excessif.

— Attendez quelques semaines, répliquai-je; à cet égard, tout s'arrangera.

— En effet, je sais que dans nos sphères gouvernementales on ne s'émeut nullement des conséquences de l'indignation étrangère par rapport à l'Exposition. On s'y persuade qu'il s'y fera une évaporation et que les gouvernements du dehors résisteront aux suggestions particulières tendant à amener l'abstention. Car l'abstention serait une grave offense à la France.

Mais, en attendant, on fait ici de sérieuses réflexions sur la place immense prise dans l'opinion universelle par l'Affaire. Et c'est pourquoi la campagne de grâce complète pour Dreyfus menée par les journaux officiels commence à être appuyée par des journaux révisionnistes et antirévisionnistes. Et pour lui donner une justification auprès de notre opinion chauvine, on fait valoir avec quelque exagération, je crois, que les jours du condamné de Rennes, mortellement malade, sont désormais comptés.

Du reste, le parti de la temporisation l'a définitivement emporté au ministère, qui n'a nulle envie de saisir maintenant la Cour de cassation.

C.-R. P.

Nouvelles étrangères

France. — Paris, 13 septembre. — La République française dit que M. Méline a adressé à un certain nombre de ses amis politiques une lettre confidentielle, les consultant au sujet de la nécessité de la convocation immédiate des Chambres et leur faisant connaître les raisons qui peuvent la justifier. M. Méline demande à ses collègues une réponse urgente.

— Mardi après-midi vers une heure, comparait devant la huitième chambre correctionnelle, présidée par M. Ardelet, le nommé Henri-Joseph François dit Andour, âgé de vingt-quatre ans, prévenu d'avoir le 23 juillet 1899, dévalisé un appartement, 49, rue de la Victoire.

François n'avait pas d'avocat, lorsque son nom fut appelé, le président remit sa cause à la fin de l'audience et désigna séance tenante un jeune avocat pour le défendre.

L'avocat, le prévenu et le garde chargé de la surveillance se retirèrent dans un cabinet où François se mit en devoir d'exposer son affaire au défenseur.

L'accusé était bavard; bien que le temps pressât, il se mit à raconter sa vie. C'était un vieux repris de justice qui avait plusieurs fois réussi à s'évader. Son récit intéressait énormément le garde républicain.

— Comment! demanda-t-il, à un moment donné, enfermé dans une cellule, vous avez pu vous enfuir?

— Mais certainement, expliqua complaisamment le repris de justice; ce n'est pas si difficile qu'on le croit, je vous assure.

— Allons donc! Comment avez-vous fait? — Eh bien! comme ceci, dit François, et il enjamba la fenêtre du cabinet, qui donne rue de la Sainte-Chapelle, au premier étage.

Le garde, qui attendait la fin de la démonstration, n'eut pas un seul instant l'idée de retenir son prisonnier. Cependant, celui-ci ne revint pas. Un échafaudage était devant le bâtiment; François avait sauté sur la plateforme, et, sans se presser, s'était laissé glisser jusqu'à terre.

Il court encore. Le président, en apprenant cette évasion, en un mot plein de philosophie: « Il est parti dit-il, eh bien nous allons le juger par défaut. »

Ce qui fut fait.

**BANQUE FEDERALE**  
(Société anonyme)

**LA CHAUX-DE-FONDS**

COURS DES CHANGES, le 14 Sept. 1899.

Nous sommes aujourd'hui, sauf variations importantes, acheteurs en compte-courant, ou au comptant, moins 1/4 % de commission, de papier bancaire sur:

	Est.	Cours
France		
Chèque Paris		100.35
Court et petits effets longs	3	100.35
2 mois } acc. françaises	3	100.37 1/2
3 mois } min. fr. 3000	3	100.40
Chèque min. L. 100		25.35
Londres		
Court et petits effets longs	3 1/2	25.33 1/2
2 mois } acc. anglaises	3 1/2	25.32 1/2
3 mois } min. L. 100	3 1/2	25.32
Chèque Berlin, Francfort		123.95
Allema.		
Court et petits effets longs	5	123.95
2 mois } acc. allemandes	5	123.96 1/2
3 mois } min. M. 3000	5	123.97 1/2
Chèque Gènes, Milan, Turin		33.40
Italie		
Court et petits effets longs	5	93.45
2 mois } 4 chiffres	5	93.55
3 mois } 4 chiffres	5	93.65
Chèque Bruxelles, Anvers		100.43 1/2
Belgique		
2 à 3 mois, trait. acc., fr. 3000	3 1/2	100.47 1/2
Non acc., bill., mand., 3 et 4 ch.	4 1/2	100.13 1/2
Chèque et court.	4 1/2	209.10
Amsterd.		
2 à 3 mois, trait. acc., Fl. 3000	4 1/2	209.15
Non acc., bill., mand., 3 et 4 ch.	5	209.10
Chèque et court.	4 1/2	210.10
Vienne		
Petits effets longs	4 1/2	210.10
2 à 3 mois, 4 chiffres	4 1/2	210.15
New-York		
Snisse		
Jusqu'à 4 mois	5	5.20 1/2
Billets de banque français		100.32 1/2
" allemands		123.95
" russes		2.56 1/2
" autrichiens		209.20
" anglais		25.34
" italiens		53.30
Napoléons d'or		100.35
Souverains anglais		25.30
Pièces de 20 mark		24.79

**Avis officiels**

DE LA  
**Commune de la Chaux-de-Fonds**  
**Bataillon de Pompiers**

Les hommes incorporés dans le Bataillon de Pompiers reçoivent l'ordre de se présenter à l'Inspection qui aura lieu le **Lundi 18 Septembre 1899**.  
Rassemblement à 1 h. de l'après-midi, aux hangars respectifs des Compagnies.  
La Chaux-de-Fonds, le 13 Sept. 1899.  
11347-3 **Conseil Communal.**

**Avis de police**

Il est rappelé au public que les feux à proximité de la ville (art. 42 du Règlement général de police) et dans l'intérieur des forêts (art. 52 de la Loi forestière), sont sévèrement interdits.  
Les contrevenants seront poursuivis devant l'autorité compétente.  
11113-1 **Direction de Police.**

**POISSONS**  
◆ **ROUGES**  
Nouvel arrivage 10569-1  
**Comestibles A. Steiger**

**Bonne PENSION bourgeoise**  
CUISINE SOIGNÉE 10302-2  
**Rue Alexis-Marie-Piaget 65.**

**VÊTEMENTS sur mesure**  
La Maison livre les plus beaux **COMPLETS** et **PAR-DESSUS SUR MESURE** avec essayage à 10440-10\*  
**45 fr. 55 fr. 65 fr. 75 fr.**  
**Bienfaiture et Coupe garantie.**  
**Nouveautés ANGLAISES et FRANÇAISES**  
**PANTALONS sur mesure, depuis 14 francs.**  
**JOSEPH HIRSCH, A la CITÉ OUVRIÈRE**  
en face de la Fontaine Monumentale.  
On se rend à domicile pour soumettre les Echantillons et prendre les Mesures.

Grand Assortiment de  
**LAMPES**  
en tous genres.  
**QUINQUETS**  
et 11088-3  
**LAMPES d'établis**  
**Fournitures pour Lampes**  
aux prix les plus avantageux.  
**Rue du Paits 1**  
chez **J. Thurnheer.**

Etude de M<sup>e</sup> Paul JACOT, notaire, à Sonvillier  
**A vendre pour cause de santé**  
pour St-Georges 1900 une belle et grande propriété, située sur la montagne du droit de Sonvillier, à quelques minutes de la route de la Chaux d'Abel, propriété se composant de maison d'habitation avec café, grange, écurie et dépendances; en outre champs, pâturages et forêt d'une contenance totale de 26 hectares environ. Le tout est réparé à neuf et d'une exploitation très facile. Auberge bien achalandée. But de promenade depuis le vallon de St-Imier et Chaux-de-Fonds. Le domaine suffit pour la garde de 12 à 14 vaches.  
H-6749-J 11257-1  
Adresser les offres jusqu'au 30 Septembre 1899, au notaire soussigné.  
Sonvillier, 11 Septembre 1899. Par commission, **Paul JACOT, notaire.**

**Demande d'emprunt**  
Deux personnes, solvables, désirent emprunter pour le 15 Novembre 1899  
**40.000 et 50.000 fr.**  
contre hypothèque en premier rang sur des maisons neuves, bien situées. 10392-2  
S'adresser au notaire Charles Barbier, rue de la Paix 19.

**BRILLANT SOLEIL**  
Sonnenglanz  
  
Sonnenglanz

**Encaustique**  
séchant très vite, se distinguant des autres cires à parquet par la beauté et la durée de son brillant.  
**En dépôt chez:**  
Mlle Marie Blatt, rue Léopold-Robert 9.  
Mlles Soeurs Calame, rue de la Serre.  
M. D. Hirsig, Epicerie, rue du Versoix 7.  
M. Alf. Jaccard, Epicerie, Demoiselle 41.  
M. F.-A. Jacot-Courvoisier, comestibles.  
Mlle B. Jobin, rue du Progrès 37.  
M. Alfred Schneider-Robert, épicerie.  
Mme Vre Jean Strubing, Fers et Métaux.  
M. Wille-Notz, Place Neuve. 2272-4  
M. A. Winterfeld, épicerie.  
Dépôt général, Bâle, rue Flora 13.

GRAND CHOIX DE  
**LAINES**  
de **Hambourg, Schaffhouse, Anglais, Terneau, Mohair, Soie, Décatie** et **Autrucho.** — **LAINES** pour jupons. 1803-135  
**Sous-Vêtements** pour messieurs, dames et enfants.  
**PÈLERINES** en laine des Pyrénées.  
Bérets et Casquettes  
**Au BAZAR NEUCHATELOIS**  
Escompte 3 %.  
Modes — Corsets — Gants

**Horlogerie.** A vendre 100 cartons remontages 16 lig., nickel, repassés, ancre; 11 cartons des mêmes, repassés, 14 lig.; 70 cartons ancre à clef, repassés, de 15 à 20 lig.; des mouvements de toutes sortes et grandeurs, des fournitures d'horlogerie, 30 cartons de montres sav. de 15 à 17 lig. ancre, à clef, et beaucoup de montres égrenées pour rhabilleurs; 65 grosses ressorts pour exportation; 3000 pierres façonnées pour bijouterie; 200 boîtes métal 19 et 20 lig.  
S'ad. au bureau de L'IMPARTIAL. 11346-6

**DOMAINE**  
A louer pour le 11 novembre 1899 un petit domaine situé **aux Côtes du Doubs.**  
— S'adresser à M. Huguenin, rue du Doubs 35. 11263-2

**Exceptionnellement**  
je vendrai ces jours de très beaux et gros **CANARDS SAUVAGES** à 3 fr. pièce.  
**CIVET de lièvre** au détail. 11110-2  
**Comestibles A. STEIGER**  
rue de la Balance 4.

**La Société Tessinoise d'exportation de Fruits de LOCARNO**  
envoi en caissettes de 4 kilos, franco contre remboursement:  
**Raisins de table.** Fr. 2.50  
**Pêches.** » 2.50  
**Raisins et Pêches mêlés.** » 3.—  
**Raisins américains.** » 2.80  
Recommandé pour cures de raisin chez soi. Z-5243-c 10348-1  
**Raisins du Valais**  
**O. DE RIEDMATTEN, Sion.** — 5 kilos, franco 4 fr. 50. 11031-9  
K-1517-L

**Attention!**  
A louer pour le 11 Novembre 1899, au centre de la ville de **vastes locaux** bien éclairés pouvant au gré des amateurs être utilisés ensemble ou séparément, pour **magasins, ateliers ou tous commerces quelconques.** Eau et gaz installés. — Pour traiter, s'adresser à M. Charles-Oscar Dubois, géant, rue du Parc 9. 10749-4

**Si vous souffrez** de douleurs rhumatismales, de sciatique, de lombago, enfin de douleurs quelconques  
**Essayez**

**Le Baume d'Hercule**  
vous serez étonné de son effet 161-208\*

**PHARMACIE BOURQUIN**  
**Pierristes**  
On demande un bon ouvrier ou ouvrière pierriste pour gouttes grenat; plus une bonne grandisseuse. Ouvrage bien payé. A la même adresse, une apprentie pourrait entrer à des conditions favorables.  
S'adr. à M. J. LEMP, fabr. de pierres, Brügg s/ Bienne. H-4069-y 11314-1

**On demande** pour Genève, un bon 11269-1  
**ouvrier graveur**  
bon traceur et finisseur. Ouvrage assuré. Voyage payé. — Adresser offres avec prix sous chiffres N. 8072 H. à l'agence de publicité Haasenstain et Vogler, Genève.

**Demoiselle de magasin**  
On demande de suite une demoiselle de magasin bien au courant de la vente. **Certificats exigés.** — Adresser offres, sous initiales W. L. 11262, au bureau de L'IMPARTIAL. 11262-2

16 FEUILLETON DE L'IMPARTIAL

**LE**  
**Supplice d'une Mère**  
PAR  
**Arthur DOURLIAC**

Au reste, M. Parker était d'une inépuisable générosité, soulageant indistinctement toutes les misères, apportant son offrande à toutes les bonnes œuvres sans aucun esprit de secte, enfin faisant le bien pour faire le bien, avec un empressement qui scandalisait Mlle Doucelard et faisait dire plaisamment à l'abbé Aymé que, des deux voisins, l'un mettait autant d'enthousiasme à ouvrir sa bourse que l'autre à la fermer.

Cependant, malgré ces légères dissidences, la tante Benoite témoignait au riche Américain une considération basée sur le chiffre approximatif de sa fortune et aussi sur des espérances matrimoniales, germées dans sa cervelle fertile en calculs, non pour elle (ses illusions n'allaient pas jusque-là), mais pour son neveu Fernand, le seul être qui l'intéressait après elle-même.

Après quelques années de séjour à Paris, employées à tout autre chose qu'à ses études, ce dernier, perdu de dettes, surmené, était tombé gravement malade.

Sa mère éplorée l'avait ramené au bercail et, depuis six mois, il était au vert, privé de tout voyage à la moderne Babylone et condamné à l'existence salubre et hygiénique, mais passablement monotone, de la petite ville.

« Cette cure fera le plus grand bien à votre fils », répétait M. Yrvoix à ses voisins.

Et il ajoutait *in petto* :  
« Au mien aussi ! »

Fernand n'en jugeait pas de même; il s'ennuyait à « quarante francs l'heure », selon son élégante expression, promenant son désœuvrement à travers l'activité de la fabrique; flânant, les mains dans ses poches, aux devantures des boutiques, qui ne rappelaient en rien les étalages de la rue de la Paix; bâillant au « Café du Commerce », entre l'absinthe de quelques rares officiers retraités et la partie de dominos du percepteur; enfin, fumant pendant des heures à sa fenêtre une longue pipe d'étudiant qui seule lui donnait un peu l'illusion du « Quartier ».

Tout en regardant la fumée bleuâtre monter vers les nuages en légères spirales, Fernand abaissait parfois ses regards vers la terre.

Hélas! ce qu'il voyait ne ressemblait guère à l'aspect animé du « Boul'Mich ».

Cependant, à travers les arbres du parc, il plongeait dans les jardins voisins : celui du docteur, où l'excellent homme en robe de chambre et en calotte prenait son café en relisant les lettres de son fils, hochant sa tête grise au récit de quelque échec ou à l'aveu de quelque sottise; et celui de Mme Cauvy, où elle ne descendait presque jamais, mais où, chaque jour, Lucy venait arroser ses fleurs, cultiver ses roses et soigner avec amour un berceau de chèvre-feuille, traitée parfumée du « grand frère », où elle lui installait elle-même sa table et ses livres pendant les vacances, se faisant toute petite et demeurant silencieuse à ses côtés, brochant ou chiffonnant tandis qu'il travaillait.

L'enfant était devenue une jeune fille.

C'était une délicate et mignonne créature, toute joliette, avec son front pur, ses cheveux ondes, son air naïf et malicieux à la fois.

Comme la plupart des jumeaux, elle ressemblait extraordinairement à son frère.

De son observatoire, le jeune Lesueur la regardait machinalement glisser souple et légère sur le sable des allées, redressant quelque tige, émondant quelque arbuste, mordillant une pâquerette ou plantant une branche de lilas dans ses cheveux.

Elle était exquise ainsi.

Et lorsque, sa corbeille à la main, elle apparaissait sur le perron, émettant le pain aux oiseaux

qui voletait autour d'elle avec de petits « cui, cui » joyeux et venaient effrontément becqueter sa main et se poser sur son épaule, il était impossible de ne pas envier le vulgaire moineau à qui étaient permises ces charmantes privautés.

D'autant plus que la charmante semblait réserver uniquement ses faveurs à la gent ailée, et Fernand, cédant à son irrésistible attraction, avait beau multiplier ses visites d'une façon presque indiscrete, il ne recevait qu'un accueil d'une banalité polie absolument déconcertante.

Fort impatient de son mérite et de ses succès faciles, il s'était flatté d'impressionner ce jeune cœur, cette imagination de provinciale, par ses oïlades languoureuses, sa blague boulevardière, son élégance.

La parfaite indifférence de la jeune fille le piqua au jeu, la froideur de Lucy stimula son amour-propre et, troublé malgré lui par ce regard limpide et ce sourire ingénu, il résolut de recourir aux grands moyens; un beau matin, il déclara à ses parents ébahis qu'il était décidé à faire une fin en épousant Mlle Cauvy, et les chargea d'une démarche dont le succès lui paraissait assuré.

C'était un peu l'avis de M. et Mme Lesueur.

Avec son physique, sa fortune et les perfections dont ils le paraient généreusement, leur héritier aurait pu viser plus haut et avoir d'autres prétentions; mais enfin, Mme Cauvy passait pour être « à son aise », c'était une personne très convenable et sa « demoiselle » était fort bien élevée.

Tante Benoite renchérit encore sur ces éloges, contre son ordinaire, et prit délibérément le parti de son neveu, insistant surtout sur ce point que M. Parker, riche et sans enfant, n'avait pas d'autre « parenté », il le lui avait déclaré à elle-même, et, sans avoir sondé ses intentions, elle était bien sûre qu'il ferait un cadeau « conséquent » à sa jeune cousine à qui il témoignait une si affectueuse bienveillance.

C'étaient là de sérieuses espérances qu'il ne fallait pas négliger, et Fernand se montrait un garçon avisé dans son choix que ses père et mère auraient grandement tort de contrarier.

Les pauvres gens n'y songeaient même pas. Habités à céder aux moindres caprices de leur fils, ils ne faisaient jamais d'observations que pour la forme.

Mme Lesueur se disait qu'elle aurait là une charmante bru, plus capable que toute autre de retenir

son mari à leur foyer commun et qui serait pleine d'égards et de déférence pour sa belle-mère.

M. Lesueur estimait beaucoup le caractère de Jean et, tout en s'illusionnant quelque peu sur celui de Fernand, il n'était pas fâché de le voir entrer dans une famille où il ne trouverait que de bons conseils et de bons exemples.

Dans le paisible salon en velours d'Utrecht où les épais rideaux et les jalousies baissées ne laissaient passer qu'un jour tamisé, le ronron du chat familier, couché en boule sur un coussin, répandait seul au tictac monotone de la pendule Empire.

Assise près de la fenêtre, devant son panier à ouvrage, Mme Cauvy, penchée sur sa broderie, comptait ses points, tirait son fil, faisait voler son aiguille avec une sorte d'activité fébrile, un violent effort de s'absorber dans ce travail machinal et d'échapper aux tristes pensées qui faisaient trembler ses lèvres et déborder les larmes trop lourdes gonflant ses paupières rougies.

Un pas connu, martelant régulièrement le trottoir, lui fit lever la tête; une ombre passa devant sa croisée et un vigoureux coup de sonnette lui annonça M. Parker.

Vivement elle essuya ses yeux, mais trop tard; le regard inquiet de l'Américain interrogeait déjà ce pauvre visage bouleversé :  
« Voyons, mon amie, qu'y a-t-il encore, interrogea-t-il affectueusement.  
— Rien, William.  
— Alors pourquoi pleurez-vous?  
— J'ai tort... c'est une faiblesse... moi qui prétends être forte!... Je devrais m'attendre à cette épreuve.  
— Jean vous a écrit?  
— Il ne s'agit pas de Jean.  
— Lucy, alors?  
— Oui! Pauvre petite!...  
Et, laissant parler son cœur maternel si douloureusement meurtri, elle lui raconta la visite de monsieur Lesueur et la demande qui en était l'objet.

(A suivre).

Reproduction autorisée pour les journaux ayant un traité avec la Société des Gens de Lettres.

## LETTRE DU VALANVRON

## La bataille de Coffrane

Le Valanvron, 11 septembre 1899.

Il y a donc huitaine que le cousin Euphrase du Dazenet, ancien soldat neuchâtelois aux *Allemandes*, dépassant la septantaine, la Julie et moi, à peu près du même âge, avons escaladé le train du Val-de-Ruz pour nous rendre à la bataille de Coffrane.

Il faisait diablement chaud ; mais, c'était le jour de la Saint-Laurent, vous savez, celui qui, par l'almanach de chez nous, a été *fricassé* à Rome, sur un gril, et brûlé à petit feu, demandant qu'on retournât son corps demibrûlé, pour cuire de l'autre *fiant*. A cette *souvenance*, on n'est pas encore trop étourdi par la chaleur du soleil, puisque notre Saint-Laurent en a *edjevaté* une tout autre, ce cinq septembre, où nous avons grillé seulement, nous autres, par une trentaine de degrés.

Donc, nous voilà à Coffrane, en marche pour la *groisière*, où un officier, avec une bande blanche au képi, nous promet qu'on *verra* et entendra ici du beau *senabre* ; c'étaient les dix heures du matin ; puis, nous voyons en effet un capitaine qui cache des hommes derrière des buissons et rassemble des cavaliers pour reconnaître le terrain, d'après ce qu'il leur *chante* ; le cousin Euphrase, à ses vieux souvenirs de Berlin, nous raconte, l'œil en larmes, que ces quelques hommes, sur cette sablière, seront bientôt *rebossés* par ceux de Boudevilliers ; en effet, on entend bientôt, vers les onze heures, une terrible *pétaradée* de ces côtés.

Il y a bien cinq bataillons qui viennent depuis ce village, pour leur *flanquer* une bonne *érintée* ; c'est bien beau, mais grand *dam* que l'artillerie ne soit représentée sur la *groisière* que par des drapeaux jaunes ; on entend bientôt les Musiques jouer, dans toutes les directions, *l'air de Sempach*, comme ils appellent leur marche à l'assaut, d'après ce que vos *papiers* nous ont raconté ; c'est magnifique ; mais cela ne dure pas assez longtemps dit, à son tour, la Julie ; au moment où l'esclandre était la plus *belle*, voilà qu'on entend donner le signal de la fin du combat ; les cinq bataillons, attaquèrent la *groisière de Coffrane*, ont produit une telle *essourdelée*, que le cousin Euphrase n'en a jamais entendu de pareille autour de Berlin ; il en est tout *capot* ; il ne peut s'empêcher de crier au colonel, qui commande tout ce *senabre* ; à vous le *pompon* !

Puis, peu après, nous assistons au défilé ; *te berlé*, me dit le cousin Euphrase, tout *émouillé*, c'est encore bien mieux qu'aux Allemandes du temps des *seilles à choucroute* ; c'est à donner envie de remettre la mienne, qui est par le galetas ; c'est *si tellement* bien *proprement rangillé* que les ennemis n'auraient pas même *rappert*. S'ils venaient *ganquiller* par chez nous. Bref, je vous donne *l'avis* d'un vieux soldat de la principauté, tout *émouillé* par les belles formations de combat de la revue de la bataille de Coffrane, du mardi 5 Septembre.

Nous rentrons, la *vesprée* par nos environs, heureux d'avoir entendu *bousarder* nos chers soldats, qui ne sont *fichtre*, pas des *coudets* ; qu'on le sache bien aux environs et ailleurs, et qu'on se le dise.

Bien cordialement à vous.

LOUIS-AUGUSTE, remonteur.

## L'AFFAIRE DREYFUS

M. Trarieux, sénateur, vient d'adresser à M. le ministre de la guerre une lettre dans laquelle il se plaint qu'on ait fait passer sous les yeux des membres du conseil de guerre un dossier ultra-secret renfermant des rapports de police visant sa personne et ayant pour but de faire croire qu'il n'avait pas dû reproduire, dans toute leur exactitude, ses entretiens avec le comte Tornielli.

Ces commentaires, qui ont circulé au Cercle militaire de Rennes, avaient pour but évident d'affaiblir la portée de son témoignage et ils ne lui sont parvenus que quelques instants avant le prononcé du verdict, ce qui a fait passer sa protestation inaperçue.

Il proteste en première ligne, avec indignation, contre la surveillance policière dont il a été l'objet de la part du bureau de statistique au cours de l'année 1898. Il n'admet pas que les crédits votés par le Parlement pour un service d'information intéressant la défense nationale servent à espionner un citoyen français dans les actes de sa vie privée, ce citoyen

ne fût-il pas, d'ailleurs, un ancien ministre et un membre du Sénat.

Il termine sa lettre en invitant M. le ministre de la guerre à rechercher les auteurs de ces machinations. Il faut, dit-il, pour la sincérité de l'œuvre judiciaire, pour l'honneur de l'armée, que de telles machinations soient désormais rendues impossibles.

Le général de Gallifet lui a répondu en ces termes :

Paris, 12 Septembre.

Monsieur le sénateur,

J'ai l'honneur de vous accus réception de votre lettre du 12 septembre. Je regrette les faits auxquels vous faites allusion, et je suis convaincu qu'ils n'ont été ni connus de mes prédécesseurs ni autorisés par eux. J'ai pris, d'ailleurs, des mesures qui s'opposent au retour de ces irrégularités.

Veuillez, etc. Général de GALLIFET.

D'autre part, l'agence Nationale publie la lettre suivante, que M. Joseph Reinach a adressé, au sujet de cet incident, à M. de Freycinet, ancien ministre de la guerre :

Paris, 13 septembre.

Monsieur le sénateur,

La lettre que votre collègue, M. Trarieux, vient d'adresser à M. le général de Gallifet, ministre de la guerre, nous apprend que le bureau de statistique, qui employait, en 1897, les deniers de l'Etat à fabriquer des faux, s'en servait, en 1898, pour exercer des filatures contre deux sénateurs et un ancien député.

Vous étiez ministre de la guerre quand j'ai fait à M. l'ambassadeur d'Italie, à la fin de 1898, les visites qui font l'objet des rapports du bureau des renseignements, rapports qui ont été versés dans un des dossiers secrets et communiqués, à huis clos, au conseil de guerre de Rennes. C'est donc à vous que je m'adresse.

J'ignore si l'agent du 2<sup>me</sup> bureau, qui était chargé de ma filature, s'est contenté de me suivre dans la rue ou s'il était en mesure d'écouter aux portes de l'ambassade d'Italie.

Dans ce dernier cas, il a dû entendre M. le comte Tornielli me faire le récit que voici :

Lorsque Esterhazy proposa ses services au colonel de Schwarzkoppen, l'attaché militaire allemand eut des soupçons ; cet homme, qui s'offrait ainsi, appartenait-il vraiment à l'armée française ?

On retrouve un écho de ces perplexités de l'attaché militaire allemand dans la fameuse pièce : « Doutes — Preuves. »

« Schwarzkoppen n'avait point à se gêner avec Esterhazy ; il lui dit nettement qu'il ne le prendrait à ses gages qu'après avoir eu la preuve qu'il était vraiment officier français, non un simple aventurier. »

« Et Esterhazy, qui tenait fort à être engagé, ne se formalisa point. Il donna à Schwarzkoppen un rendez-vous où l'attaché allemand put le voir défiler à cheval, en uniforme d'officier supérieur, la croix sur la poitrine, à côté d'un général, également en uniforme, avec lequel il s'entretenait familièrement. »

« Schwarzkoppen fut convaincu, prit Esterhazy à son service. »

Tel est l'un des récits que me fit le comte Tornielli dans l'une de ces visites où j'ai été suivi par un agent du 2<sup>me</sup> bureau. Vous regretterez, comme moi, qu'il ne l'ait pas fait également à M. Trarieux. Votre éminent collègue l'aurait reproduit dans sa déposition, qui est à la fois une grande page d'histoire et un noble plaidoyer pour la justice.

Et, certes, monsieur le sénateur, j'ai la conviction que cette indigne filature a été engagée et s'est exercée à votre insu. Vous conviendrez, d'autre part, que je suis fondé à vous demander si elle a été portée à votre connaissance. J'aime à penser qu'il n'en a rien été ; ce ne serait alors qu'une preuve de plus de l'anarchie qui règne dans certains services.

Je vous prie de croire, monsieur le sénateur, à tous mes sentiments les plus distingués.

Joseph REINACH.

Paris, 13 septembre. — Il est possible que le commissaire du gouvernement près le conseil de revision termine avant lundi son rapport sur l'affaire Dreyfus. Le conseil de revision se prononcera alors lundi sur le pourvoi et le gouvernement statuerait, dans le conseil de mardi, sur le sort de Dreyfus et déciderait s'il doit prendre une mesure de clémence.

Paris, 13 septembre. — Le *Temps* constate que l'étranger apprécie sévèrement le jugement de Rennes. Les ennemis de la France ne changeront pas. Quant à ceux qui ne haïssent pas la France, mais qui, naïvement mais sincèrement, la croient déshonorée, reviendront bientôt à une plus exacte appréciation des choses. Le *Temps* conclut ainsi : « Travaillons en paix et finalement les sympathies de l'étranger nous seront rendues par surcroît. »

## Nouvelles étrangères

France. — Paris, 13. — Le ministre de la guerre a décidé de modifier la section de statistique de l'état-major, qui gardera un rôle exclusivement militaire et qui ne s'immiscera aucunement dans le service de police et de contre-espionnage. Ces dispositions entreront en vigueur le 15 septembre.

— La *Liberté* dit savoir de bonne source que le gouvernement aurait l'intention de convoquer la Chambre en décembre seulement, sous prétexte que les députés ne pourraient pas siéger légalement pendant que le Sénat serait réuni en Haute-Cour.

Paris, 13 septembre. — Le *Gaulois* commente l'article de Zola paru dans *l'Aurore*. Il reproche à Zola de multiplier les appels à l'intervention étrangère. L'empereur Guillaume, est trop avisé pour se mêler de nos affaires.

A propos du même article, *l'Echo de Paris* dit que la France attend depuis trop longtemps la tranquillité pour qu'on vienne l'inquiéter avec des menaces d'intervention de l'étranger.

Paris, 13 septembre. — Plusieurs journaux disent que le conseil des ministres a examiné hier la question de la grâce de Dreyfus. Aucune résolution n'a encore été prise.

Paris, 13 septembre. — Cornély, dans le *Figaro* dit que l'absence des Chambres favorisera l'apaisement. Il est donc désirable que la Chambre rentre le plus tard possible en session et pour s'occuper uniquement du budget.

Allemagne. — Kiel. — Une explosion de chaudière s'est produite mardi matin à bord du croiseur *Wacht*, qui appartient à la flotte des manœuvres d'automne. Quatre personnes ont été tuées, 4 légèrement blessées.

Angleterre. — Londres. — Une dépêche de Prétoria aux journaux dit que la dépêche de M. Chamberlain contient les propositions suivantes :

1. Franchise électorale au bout de 5 ans de séjour au Transvaal.

2. Les districts miniers auraient un quart de la représentation totale au Volksraad.

3. Egalité des langues hollandaise et anglaise au Volksraad.

4. Egalité des citoyens anciens et nouveaux en ce qui concerne les droits électoraux.

Si ces conditions sont acceptées, une conférence entre les deux gouvernements aura lieu ensuite, pour prendre les dispositions nécessaires. La situation en Afrique ne peut pas se prolonger.

Le *Times* fait remarquer que le télégramme donnant le contenu de la dépêche de M. Chamberlain est imparfait, car, excepté l'égalité des langues, tout a été déjà proposé et accepté par les Boers. Il dit que le dernier paragraphe sera accepté par la nation.

Transvaal. — Prétoria, 12 septembre. — La dépêche de M. Chamberlain exige du Transvaal une réponse dans les quarante-huit heures.

Cette dépêche a été lue cet après-midi au Volksraad ; le président Krüger, les membres de la commission exécutive et les principaux fonctionnaires y assistaient ; le public était également très nombreux.

Le gouvernement a déjà délibéré sur cette question, et il y a eu tout l'après-midi un échange très actif de télégrammes entre le gouvernement et l'Etat libre d'Orange, qui sera consulté au sujet de la réponse.

Après avoir pris connaissance des intentions de l'Etat libre d'Orange, le gouvernement du Transvaal rédigera sa réponse demain matin et soumettra la question au Volksraad.

On considère la situation comme grave ; mais le secrétaire d'Etat du Transvaal, au cours d'une entrevue, a dit qu'elle n'était pas entièrement désespérée.

## A la rue de Chabrol

M. Jules Guérin, que l'arrestation de ses ravitailleurs avait mis fort en colère, a passé l'après-midi d'hier à injurier les agents de la Sûreté qui montent autour de sa maison une garde vigilante.

Dans l'énumération des marchandises destinées aux assiégés on a omis de signaler, outre la viande, les pâtes alimentaires et les boîtes de conserves, une cinquantaine de broches à dents. La découverte de ces ustensiles a vivement intrigué le commissaire de police.

Tous les paquets de victuailles prêts à être expédiés par le fil dont on a déjà parlé étaient enveloppés dans du papier noir afin d'échapper aux regards des agents.

— Voici le texte d'un manifeste qu'aurait lancé Jules Guérin, au moyen d'une montgolfière qui est venue tomber derrière l'église St-Vincent de Paul.

Fort-Chabrol, 12 septembre, 5 heures soir.

Ayant été avec mes amis le témoin des violences et de la brutalité des agents qui, hier

soir, ont arrêté nos camarades, j'en ai fait la remarque au commissaire de service en même temps que je réclamaï les vivres saisis par ses mouchards. Je l'ai prévenu que si ces faits se renouvelaient, nous ne saurions désormais supporter la vue d'aucun de ces derniers autour du fort.

## Chronique suisse

Les gares du Simplon. — Une conférence est convoquée à Berne, pour le 18 septembre, en vue de statuer sur l'établissement d'une gare internationale unique ou de deux gares internationales au Simplon, et sur les questions y afférentes. Sept délégués représenteront l'Italie. Du côté suisse, les délégués sont : MM. Lachenal, conseiller fédéral, qui présidera la conférence ; Zemp, chef du département fédéral des chemins de fer ; Rollier, inspecteur des douanes ; Cornu, directeur des douanes ; Dr Eichmann, chef de la division du commerce ; Müller, chef de la division de l'agriculture, etc. La compagnie du Jura-Simplon se fera représenter par MM. Ruchonnet, président du comité de direction ; Colomb, vice-président ; Dumur, directeur, et Manuel, chef d'exploitation.

Haute Cour de justice. — Des difficultés sont survenues entre la compagnie de la ligne du Gornergrat et les constructeurs de cette ligne. Un tribunal arbitral a été chargé de trancher le différend, et ce tribunal a tenu des séances à Zermatt et au sommet du Gornergrat (3100 m.) du samedi 9 au lundi 11 septembre.

Le tribunal arbitral était composé de MM. H. Winkler, président du Tribunal fédéral, à Lausanne, président ; Russenberger, à Zurich ; Forster, juge cantonal, à Berne.

Les avocats des parties étaient MM. Forrer, à Winterthour, et Moser, à Berne.

M. Merz, greffier du Tribunal fédéral, à Lausanne, fonctionnait comme greffier, et M. J. Winkler, ingénieur, à Lucerne, avait été désigné comme expert.

M. Alexandre Seiler, propriétaire des grands hôtels de Zermatt, a accompagné les membres du Tribunal arbitral dans toutes leurs inspections locales le long de la ligne du Gornergrat.

## Abstinentes suisses

Le II<sup>e</sup> congrès des abstinentes suisses aura lieu à Lucerne le 24 septembre 1899. En voici le programme :

Matin, 9 h. 1/2 précises : Réunion des participants au congrès à la gare de Lucerne.

10 heures : Départ, musique en tête, pour l'Allmend.

a) Discours de bienvenue du président du Comité d'organisation ;

b) Nomination du bureau ;

c) Rapport sur l'activité du Comité d'action. Rapporteur : M. le Dr Courvoisier.

d) Rapport sur l'activité des sous-commissions. Rapporteur : M. le professeur Forel.

12 heures : Dîner en commun sur l'Allmend (1 fr. 50 par personne).

Après-midi, 1 h. 1/2 : a) Reprise des délibérations ;

b) Rapport sur la revision de la loi sur le monopole de l'alcool et de l'article 32 bis de la Constitution fédérale. Rapporteurs : MM. Repond et Courvoisier. — Discussion.

c) Rapport sur la répartition du dixième alcoolique et la création d'un secrétariat central abstinent. Rapporteurs : MM. Wilz, Courvoisier, Forel. — Discussion.

d) Rapport sur la question de l'alcoolisme en général. Rapporteur : M. le Dr Ming. — Discussion.

e) Résolution.

f) Clôture. Election du comité d'action.

## Nouvelles des Cantons

ZURICH. — *Malechance*. — Une famille domiciliée à la Bäckerstrasse, à Zurich, est poursuivie par la *malechance* depuis une année.

Dans l'espace de 12 mois, deux des enfants sont morts. L'autre jour, comme on revenait d'enterrer le second de ces enfants, le troisième grimpa sur la balustrade du balcon pour voir ce qui se passait à la rue et il tomba de la hauteur du second étage. On ne releva qu'un cadavre.

VAUD. — *Accident*. — Mardi matin, le train partant de Vevey pour Lausanne à 9 h. a tamponné, au passage à niveau pour piétons

situé en face de la villa Cuénoud et du petit chemin conduisant à Corseaux, un homme de 55 ans, M. Cupelin, demeurant à Corsier.

On ne sait encore comment l'accident est arrivé : M. Cupelin a traversé la voie et ayant l'oreille dure, il n'aura pas entendu le train. La locomotive l'a bousculé, il a été rejeté de côté.

Les employés du chemin de fer et des citoyens veveysans se sont empressés de porter les premiers secours à la malheureuse victime, qui a été transporté au Samaritain.

Son état est des plus graves ; une jambe est brisée et il y a des lésions internes.

**Chronique du Jura bernois**

**Tramelan.** — (Corresp.) — Mercredi avait lieu le marché au bétail. Plus de 100 têtes de gros bétail furent amenées et environ 80 chèvres et porcs. Les affaires ont été peu nombreuses, le vétérinaire ayant déclaré un peu tard que la surangué régnait à la Chaux-d'Abel. Cette nouvelle coupa court à toute transaction. Les marchands préférèrent ne pas acheter, plutôt que d'encourir des risques. Quelques-uns laissèrent même ici le bétail dont ils s'étaient rendus acquéreurs. Espérons que cette épidémie disparaîtra tantôt, grâce à des mesures sévères, car elle pourrait gravement nuire aux foires prochaines de la région. C'est le 17 octobre que le concours du bétail bovin aura lieu au Cernil.

Le 14 septembre, la famille Vuilleumier-Joly a célébré le 92<sup>me</sup> anniversaire de leur aïeule. Malgré ce bel âge, elle a conservé toute sa lucidité d'esprit et cette bonne grand'maman a encore le cœur bien joyeux. Elle s'intéresse beaucoup aux affaires politiques et prend grand plaisir à la lecture des journaux que lui fait un de ses fils. Après avoir bien écouté, elle discute, elle commente. On peut dire d'elle que la fin de sa vie est semblable au soir d'un beau jour, car ses enfants l'entourent de soins intelligents, la choient, la dorlotent. Honneur à cette famille qui pratique si bien le commandement : « Honore ton père et ta mère... »

**Frontière française**

**Accident.** — La semaine dernière, Mlle Othilie Pourcelot, négociante à Pontarlier, se rendait par le premier train du matin à Dijon. A la gare de Mouchard, elle descendit au buffet, puis regagna son train au moment où celui-ci se mettait en marche. Un faux pas l'ayant fait glisser sous le wagon, un homme d'équipe, qui se tenait près d'elle pour fermer la portière, la saisit vivement par ses jupes et la tira à lui ; une seconde de plus seulement et la malheureuse était coupée en deux. Mlle Pourcelot a eu néanmoins le pied droit écrasé, le bras droit cassé et la tête un peu contusionnée.

**Les grandes manœuvres**

La brigade 10 marche d'abord dans la direction de Wetterwyl, puis dans celle de Lanthen contre Berg et attaque la brigade combinée ennemie. Le régiment 12 occupe les hauteurs de Tutzenberg et chasse de celles-ci deux bataillons placés en avant-garde. Le régiment de carabiniers Gertsch s'avance contre Bæriswyl en passant Rohr et ensuite marche en suivant le bruit du combat, dans la direction de Berg. Le régiment 11 reste provisoirement dans les environs de St-Antoine comme réserve générale, puis marche sur le Tutzenberg.

Pendant ce temps, le premier corps d'armée déploie sa première brigade sur le Tutzenberg et Tayel et sa troisième brigade contre Bæriswyl, soutenu par son artillerie, supérieure à celle de l'ennemi. Cette artillerie s'est placée en batterie au nord de Tayel.

Le colonel Isler, pour repousser cette attaque de flanc, laisse un régiment de la brigade 10 à Lanthen et à Berg, pour arrêter la brigade combinée ennemie, et lance l'autre régiment de la brigade et le régiment de cavalerie sur Wyler et Wetterwyl, où avec le régiment 12, il s'oppose à l'attaque du corps d'armée ennemi. Ce régiment arrête l'aile droite du corps d'armée à Tutzenberg. Le régiment d'artillerie 4 avance également vers Tutzenberg et Rohr.

Quand tout le corps d'armée est déployé rentent l'ordre de cesser le combat.

Au moment de la cessation du combat, le 1<sup>er</sup> corps d'armée se présentait dans un magnifique déploiement et entièrement en main de son commandant, sauf la brigade combinée qui avait été détachée sur Berg.

La division dite de manœuvre avait réussi également à se tirer très honorablement de sa situation fort difficile, grâce à la bonne marche et à la façon de manœuvrer remarquable de son infanterie.

La critique des deux derniers jours a eu lieu sur la hauteur près de Holzegg. Le colonel Bleuler a approuvé d'une manière générale les dispositions prises par les commandants des deux parties combattantes. Il a reconnu qu'une amélioration notable pouvait être constatée au point de vue de la correction des formations, de la discipline du feu et de

l'ordre. En outre, le commandant en chef des manœuvres a fait l'éloge de la division de manœuvre, pour la rapidité et la précision de ses mouvements.

Après cette critique, M. le colonel Ruffy, chef du Département militaire fédéral, a pris la parole. Il a constaté la marche satisfaisante des manœuvres, qui marquent un progrès dans l'instruction du 1<sup>er</sup> corps vis-à-vis des manœuvres de 1895. Il y a lieu de reconnaître d'autant plus les mérites de la direction supérieure que tous les commandements supérieurs n'étaient occupés que depuis peu par leurs titulaires. D'un jour à l'autre, les progrès se faisaient remarquer dans la conduite de la troupe, ce qui montre une fois de plus la nécessité absolue d'instruire les officiers supérieurs par les manœuvres. M. Ruffy a terminé en faisant appel aux officiers pour leur recommander de travailler sans cesse à leur instruction pendant le service et en dehors du service. Il a terminé en souhaitant bon retour dans leurs foyers à tous, officiers et soldats.

La dernière journée des manœuvres a été favorisée par un temps beau et frais, qui a attiré de nombreux spectateurs. Cinq membres du Conseil fédéral : MM. Müller, Ruffy, Hauser, Zemp et Lachenal, y ont assisté.

**Chronique locale**

**Fonds des Courses scolaires et des Classes gardiennes.** — En attendant la réunion de l'assemblée générale, qui sera convoquée après la perception de la cotisation, nous croyons intéresser le public en lui donnant quelques renseignements sur l'activité du Fonds.

Il a été alloué en subventions pour les courses de classes la somme totale de 349 fr. 50 (en 1898, 277 fr. 05).

Toutes les courses se sont maintenues dans les limites indiquées pour chaque degré par les *Itinéraires*, à deux seules exceptions près, autorisées par qui de droit.

Les Classes gardiennes ont occasionné une dépense de 668 fr. (en 1898, 650 fr.) On ne lira pas sans intérêt le rapport des institutrices qui les ont dirigées.

« Les Classes gardiennes, installées comme les années précédentes aux collèges de l'Abeille, de la Promenade et Primaire, ont accueilli, pendant les dernières vacances, bon nombre de jeunes enfants.

Il y a eu chaque jour une moyenne de 67 élèves à l'Abeille (maximum 117, minimum 37), de 60 à la Promenade (maximum 108, minimum 28), de 54 au Collège primaire (maximum 123, minimum 16).

Le samedi et le lundi, l'École gardienne est beaucoup moins fréquentée que les autres jours de la semaine.

Bien que, dans la règle, on n'admette que des enfants au-dessus de six ans, les petits qui se sont présentés avec leurs aînés n'ont pas été renvoyés. Grâce au temps exceptionnel qui nous a favorisés, les enfants ont beaucoup joui de la campagne et du grand air. La troupe joyeuse prenait chaque jour ses ébats dans la forêt où, sous la surveillance des institutrices, on jouait, on trouvait fraises, fleurs, insectes, et où le temps passait bien vite. A 5 heures, les enfants étaient de retour dans leurs collèges.

La discipline a été bonne en général. Il est vrai qu'elle n'est pas bien sévère et que les seules choses exigées sont l'obéissance aux maîtresses et la politesse entre camarades. Ce dernier point est celui qui donne lieu au plus grand nombre d'observations, les gros mots ne paraissant que trop familiers, même aux tout petits.

Un autre fait qu'il est nécessaire de signaler une fois est la malveillance de certains garnements de 12 à 14 ans, qui se font un plaisir d'injurier les enfants des Classes gardiennes à leur passage dans les rues. La chose se produit presque journellement.

Quatre fois, le mauvais temps a obligé les élèves à passer l'après-midi dans les halles de gymnastique, où ils ont fait des jeux.

Il a été offert aux enfants de chaque collège au moins une collation de pain et sirop.

Une fois de plus, les Classes gardiennes ont atteint leur but et rendu service à bon nombre de mères de famille. Trop occupées pour surveiller elles-mêmes leurs enfants, elles sont tranquilles en les sachant au grand air, sous bonne garde et à l'abri de l'influence pernicieuse de la rue.

Le Fonds a donc dépensé cette année plus de mille francs, et il n'a reçu jusqu'à présent, comme dons et parts à des concerts, que 285 francs. C'est dire qu'il a besoin de la bienveillance du public ; il espère en particulier que tous ses souscripteurs lui resteront fidèles et feront bon accueil au percepteur dont ils vont recevoir la visite. (Communiqué.)

**Tir de Société et de volaille des « Armes-Réunies ».** — Ce tir aura lieu lundi 18 septembre, de 9 heures du matin à la nuit, avec interruption de midi à 1 1/4 heure, et la délivrance des prix se fera le lendemain mardi à 9 heures du soir à la Brasserie Ariste Robert.

Il sera ouvert en dehors des cibles tournantes :

1. Une cible Société. Tout sociétaire ayant acquitté sa cotisation a droit à tirer gratuitement 3 coups à la carabine et 3 coups au revolver. Allocation 600 fr. en 80 prix à la carabine et fr. 200 en 25 prix au revolver, le même tireur ne pouvant obtenir qu'un seul prix.

2. Une cible Volaille. Tout tireur ayant fait 30 points dans une passe de 3 coups recevra un prix. Tout coup de 30 sera payé une fois pour le même tireur par un lièvre ; un coup de 29 recevra une volaille de fr. 4, et un coup de 28 une volaille de fr. 3. En outre, des primes de cartons seront délivrées en volailles pour 6, 8 et 10 cartons, à raison de 50 centimes par carton.

3. Une cible Patrie. Passe unique de fr. 5, donnant droit à tirer jusqu'à 2 cartons.

4. Une cible Bonheur. Maximum 3 cartons, 1<sup>er</sup> prix fr. 25. Tout tireur ayant fait 3 cartons sans obtenir de prix recevra une prime de fr. 3.

5. Une cible Landsturm réservée aux membres de la section de tir militaire. Passe de 5 coups pour fr. 1. Rachat à 50 cent. la passe jusqu'à concurrence de 1 carton.

6. Une cible Volaille revolver. 20 points dans une passe donneront droit à un prix ; tout coup de 20 points donnera droit à une volaille de fr. 5 et tout coup de 19, à une volaille de fr. 3. Primes de cartons comme à la carabine.

7. Une cible Bonheur revolver. Sur les mêmes bases que la cible à la carabine.

8. Pour les amateurs de tir au flobert, il sera ouvert des cibles tournantes et sociétés ; armes à la disposition des amateurs.

**Match.** — Le banquet du match aura lieu cette année le samedi 28 octobre, au restaurant des Armes-Réunies. Les tireurs auxquels la liste de souscription n'aurait pas été présentée sont invités à se faire inscrire jusqu'à samedi 16 courant à 9 heures du soir à la Brasserie Ariste Robert.

**Tramway.** — Nous apprenons que pour satisfaire aux demandes qui lui sont parvenues, le Conseil d'Administration du Tramway a décidé de mettre à la disposition du public des cartes personnelles d'abonnement donnant droit à la libre circulation sur tout le réseau à raison de fr. 60.— par an. Ces cartes devront être revêtues de la photographie du titulaire qui pourra s'en servir en tout temps et pour toutes les courses.

Il est à supposer que les personnes appelées par leur vocation à beaucoup circuler profiteront des avantages que leur offre cette innovation, qui au point de vue local rendra les mêmes services qu'un abonnement général pour les chemins de fer. (Communiqué.)

**Eglise Nationale.** — Le collège des anciens rappelle à la paroisse que, le jour du Jeûne, il y aura un second culte, à 8 heures du soir, et que la collecte, vivement recommandée, est affectée au fonds de paroisse. (Communiqué.)

**Syndicat des patrons coiffeurs.** — Dimanche, jour du Jeûne fédéral, les salons de coiffeurs seront fermés toute la journée.

**Bienfaisance.** — La Direction des Finances a reçu avec reconnaissance des fossoyeurs de M. Jules Pelletier, la somme de fr. 21.— pour le Dispensaire. (Communiqué.)

**GRAVATES pour messieurs : NEUDS, RÉGATES, PHILADELPHIES** chez J. GÄHLER, place Neuve 10, La Chaux-de-Fonds. 9623-17

**Dernier Courrier et Dépêches**

**Paris, 14 septembre.** — Suivant le *Journal*, le général Mercier irait faire une cure à Evian. Le général aurait déclaré qu'il ne croyait pas avoir dit encore son dernier mot et qu'avant peu de temps, il lui faudrait encore rompre le silence.

**Paris, 14 septembre.** — Le *Figaro* dit que M. Fabre, juge d'instruction dans l'affaire du complot, pourra rendre son ordonnance lundi. Les inculpés sont au nombre de soixante environ, mais quelques-uns bénéficieraient probablement d'une ordonnance de non-lieu.

**Agence télégraphique suisse**

**Fribourg, 14 septembre.** — L'inspection du 1<sup>er</sup> corps d'armée a eu lieu ce matin par un temps très favorable, sur le plateau situé entre Cormamon et Chandelan, à 2 kilomètres à l'Ouest de Fribourg.

A 9 h. 1/2 précises apparaissait sur la place d'inspection le chef du département militaire, M. Ruffy, avec les principaux fonctionnaires militaires et une brillante suite d'officiers étrangers.

M. Ruffy a parcouru au galop les lignes du corps d'armée, pendant que les musiques sonnaient au drapeau. Le défilé a commencé à 10 heures par le défilé au trot de la 1<sup>re</sup> brigade de cavalerie, suivie des 1<sup>re</sup> et 2<sup>es</sup> divisions, par l'équipage des ponts I et la compagnie de télégraphistes I.

La 1<sup>re</sup> brigade de cavalerie a défilé ensuite au galop, puis toute l'artillerie, composée de 14 batteries, une seconde fois au trot.

Le défilé était terminé à 11 1/4 heures. Les troupes ont été distoquées aussitôt.

Le 1<sup>er</sup> corps d'armée s'est très bien comporté. Plusieurs milliers de spectateurs assistaient à l'inspection.

**Saignelégier, 14 septembre.** — Le comité d'initiative du chemin de fer projeté Glovelier-Saignelégier se réunira dimanche 17 septembre au buffet de la gare à Glovelier pour s'occuper de la justification financière et de la constitution définitive de la société.

**Budapest, 14 septembre.** — Contrairement aux nouvelles qui disaient qu'un mouvement se dessinait contre la participation à l'Exposition universelle de Paris, on affirme de source sûre que la participation des groupes de l'industrie, de l'agriculture et même des groupes historiques est absolument certaine, et que l'intérêt des Hongrois pour l'Exposition de Paris n'a nullement diminué. De source privée, on apprend que le chapitre de la cathédrale de Gran a de tout temps hésité à envoyer à l'étranger certaines pièces uniques, mais que les récents événements de France ne sont pour rien dans sa décision. On espère que ce chapitre suivra l'exemple d'autres fondations religieuses et confiera ses trésors au groupe historique.

**Francfort, 14 septembre.** — On télégraphie de New-York à la *Gazette de Francfort* que le secrétaire d'Etat, M. Hay, pendant une campagne électorale faite dans l'Ohio, a déclaré non-fondés les bruits d'une alliance avec l'Angleterre.

**Tripoli, 14 septembre.** — Des renseignements de bonne source permettent de démentir les nouvelles d'origine anglaise qui disaient que la mission Foureau-Lamy avait été anéantie par les Touaregs. La mission est arrivée au bord du lac Tschad il y a plusieurs semaines. Aucune nouvelle parvenue depuis ne permet de croire à ces bruits alarmants.

S'ils étaient vrais, ils viendraient par Tripoli.

Le gouverneur général d'Algérie a envoyé plusieurs courriers porter des instructions à la mission, mais ils ne peuvent pas encore l'avoir rejointe.

**Londres, 14 septembre.** — La *Pall Mall Gazette* apprend du Cap que les chefs des Afrikanders ont télégraphié au président Krüger de céder aux exigences de l'Angleterre.

**Prétoria, 14 septembre.** — Le président Krüger et le Conseil exécutif ont étudié dans la matinée de mercredi quelle réponse il fallait donner à l'Angleterre.

Le *Standard* dit que la note de l'Angleterre est habile, ferme et modérée et qu'il ne peut y avoir confusion. En ce qui concerne la suzeraineté, il dit que si le Transvaal cède sur ce point, M. Chamberlain a laissé la porte ouverte pour que cet arrangement n'entraîne aucune perte de la dignité du Transvaal.

**Munich, 14 septembre.** — Un train est tombé dans la rivière Isar, ensuite de la rupture d'un pilier de pont, qui avait été miné par les hautes eaux. Le train ne contenait pas de voyageurs, mais cinq employés ont été tués.

**NOS ANNONCES**

**Service des Primes**

Ont obtenu une **Collection de 16 Cartes postales de l'Exposition de 1900 :**

- 11854. Mme Piaget, rue de la Paix 1.
- 11861. M. X.
- 11822. Mlle Delley, rue de la Ronde 26.
- 11878. M. Ch. Barbier, rue de la Paix 19.
- 11891. M. Cornu, bureau des Travaux publics.

Les primes sont délivrées immédiatement aux ayants droit.

**Extrait de la Feuille officielle**

**Faillites**

**Clôtures de faillites**

Angelo Lombardini, entrepreneur, précédemment à Saint-Sulpice. Date de la clôture : le 8 septembre.

**Bénéfices d'inventaire**

De Jean Zbinden, employé du Jura-Simplon, originaire de Wahlern (Berne), domicilié aux Verrières, où il est décédé. Inscriptions au greffe de paix des Verrières jusqu'au samedi 14 octobre. Liquidation le mercredi 18 octobre, à 2 1/2 heures du soir, à l'hôtel de ville des Verrières.

**Notifications édictales**

Est citée à comparaître :

Marie Cordier, servante, précédemment domiciliée aux Nessleris (Buttes), le jeudi 28 septembre, à 9 heures du matin, à l'hôtel de ville de Môtiers, devant le tribunal de police. Prévention : Escroquerie et vol.

**L. & C. HARDTMUTH**

Manufacture de Crayons, fondée à BUDWEIS (Autriche), en 1790

productrice des incomparables **CRAYONS** Marque 8708-44

**KOH-I-NOOR**

prie MM. les Professeurs de dessin, les Commissions scolaires, etc., de vouloir bien expédier leurs **CRAYONS COURANTS pour le DESSIN**, qui se trouvent chez tous les bons papetiers à 10 c. le crayon et 1 fr. la douzaine.

La Fabrique est disposée à soumettre à l'examen les susdits **CRAYONS COURANTS**, en expédiant par l'entremise de ses clients à MM. les Professeurs et aux Commissions scolaires, qui en feront la demande, des

**Echantillons GRATIS**

# LAG-OU-VILLERS

Dimanche 17 Septembre  
**GRANDE**

# Fête Kermesse

organisée par la Société de musique

## La Fraternité

EXPOSITION

au Casino de la Société des LOTS de sa  
TOMBOLA.

Bancs de vente, Jeux divers,  
Cantines, Tirs, servis par des de-  
moiselles de la localité. 11353-2

## GRAND CONCERT

donné par La Fraternité.

Le soir dès 8 heures.

## Grand Bal au Casino

Entrée: 1 franc.

Société suisse de Tempérance  
de la 11368-4

## CROIX-BLEUE

Section de la Chaux-de-Fonds.

Rue du Progrès 48.

## La VENTE annuelle

aura lieu les

16, 17 et 18 Octobre prochain.

LUNDI soir 16 octobre. — Exposition  
des lots et Soirée familiale.

MARDI 17 VENTE. Ouverture à 9  
octobre, h. du matin.

MERCREDI soir 18 octobre.

## Grande Soirée-Thé.

Le Comité de vente recommande bien  
chaleureusement les dames qui se ren-  
dront à domicile pour recueillir les dons  
en nature et en espèces et remercie d'a-  
vance les personnes qui leur réserveront  
un bon accueil.

## HOTEL DE LA Croix - Fédérale

Crêt-du-Loche

sera ouvert

DIMANCHE 17 Septembre (Jour du Jeune)

## Diners

depuis Fr. 1.50 sans vin

Restauration à toute heure.

DIMANCHE ET LUNDI

## BONDELLES

BEIGNETS PAIN NOIR

LUNDI du JEUNE

dès 7<sup>h</sup>. du soir.

## Souper aux Tripes

— TÉLÉPHONE — 11399-8

Se recommande, G. Loertscher.

## Brosses en tous genres

Brosses pour planchers.  
Brosses pour meubles.  
Brosses à habits. 14850-66  
Brosses à cheveux.  
Brosses pour chapeaux.

## Paillassons

SPÉCIALITÉ

d'Articles riches et inusables

ÉPONGES — PLUMEAUX

Corbeilles rondes p<sup>r</sup> la tourbe.  
Corbeilles à linge.

## Au Grand Bazar du Panier Fleuri

**Leçons.** Un jeune homme  
allemand désire  
prendre des leçons de français. — Adres-  
ser les offres sous initiales T. A. 11234,  
au bureau de l'IMPARTIAL. 11234-2

## Couturière pour Messieurs

Mme WEISS, tailleur pour messieurs  
et jeune gens, rue de la Serre 3, se re-  
commande pour tout ce qui concerne sa  
profession, tels que: Habilements de pe-  
tits garçons depuis 4 fr. Elle se charge  
également de la lingerie et des raccom-  
modages. Se recommande 11228-2

## POMMES DE TERRE

J'offre à vendre, au prix du jour en  
gros, plusieurs wagons de pommes de  
terre, première qualité. 11359-3  
A. Renfer-Luthi, Lengnau près Bienne.

# COMPAGNIE DU TRAMWAY

de la Chaux-de-Fonds

MM. les actionnaires sont convoqués en assemblée générale extraordi-  
naire, le **Vendredi 29 Septembre 1899, à 5 heures du soir, à**  
l'Hôtel-de-Ville (salle du Tribunal), avec l'ordre du jour suivant:

1. Présentation des plans et devis définitifs relatifs à la construction des nouveaux embranchements et du dépôt. 11366-3
2. Propositions relatives:
  - A) à l'augmentation du Fonds social.
  - B) Modification éventuelle de l'article 7 des statuts.

**A teneur de l'art. 20 des Statuts, pour que l'Assemblée puisse voter valablement, il faut que la moitié au moins du Capital-actions soit représentée.**

Les cartes d'actionnaires donnant droit à prendre part à l'Assemblée du 29 Septembre, seront délivrées sur présentation des actions au Bureau de la Compagnie (Juventuti), du 15 au 28 Septembre, de 5 à 7 h. du soir.

Les inscriptions sur la feuille de présence de l'Assemblée se feront à partir de 4 heures, dans la Salle du Tribunal.

La Chaux-de-Fonds, le 12 Septembre 1899.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

**AVIS**

Les soussignés informent l'honorable clientèle de  
me Mlle Dättwyler, ainsi que le public en gé-  
néral, que le 11377-3

**MAGASIN de MODES**

continuera comme par le passé. — Dès ce jour, les  
**LAINAGES** sont mis en liquidation.  
Se recommandent vivement,  
Famille Dättwyler.

## MISE DE CHEVAUX

Les soussignés feront vendre aux enchères publiques volontaires les **lundi 18 et**  
**Mardi 19 Septembre**, dès 9 heures du matin, à la Schützenmatte, à Berne

## 100 bons chevaux

pour la plupart de taille moyenne et de 5 à 6 ans. B 8721  
Les conditions sont très favorables, et nous céderons ces chevaux aux prix les  
plus bas possibles. 11373-1  
Les amateurs de chevaux sont invités à profiter de ces enchères.  
Berne, le 30 Août 1899. 10789-1

Chr. Hostettler, } Marchands de chevaux.  
Friedr. Balz, }

**C. Duvanel**  
MÉDECIN-DENTISTE  
ouvrira dès le 15 Septembre un  
**CABINET DENTAIRE**  
Rue du Parc 25  
Consultations de 9 à 11 h. et de 2 à 5 h.

Etudé de M<sup>e</sup> Paul JACOT, not., Sonvillier

## Vente mobilière

**Judi 28 septembre** courant, dès 1 heure de l'après-midi, M BENJAMIN NUSS-  
BAUM, cultivateur, **Sous-les-Planes (Commune de la Ferrière)**, exposera en  
vente publique et volontaire, en son domicile, 5 vaches, 2 chevaux, 3 porcs, 2 chars à  
pont, 5 chars à échelles, 2 chars à purin, 2 chars à brecette, 1 charrette, 2 herbes, 1  
concasseur, 1 faucheuse, 1 rouleau, des faux, fourches, râtaux, chaînes, palonniers,  
environ 65 toises de foin et beaucoup d'autres objets dont le détail est supprimé.  
Termes pour les paiements.

Sonvillier, 13 Septembre 1899. 11371-3  
11-6730 J Par commission: Paul JACOT, not.

## ATTENTION!

**Qui** entreprendrait au prin-  
temps 1900 ou à volonté  
l'exploitation d'un Hôtel  
avec magasin? Facilités  
et location très petite. On peut prendre  
connaissance de la position et de la situa-  
tion en tout temps. Bonne affaire pour un  
preneur actif. 11155-1  
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

## Tir des Armes-Réunies

Lundi 18 Septembre

Les jeunes gens disposés à remplir  
les fonctions de **secrétaires-sonneurs**  
voudront bien se rencontrer vendredi, à  
8 h. du soir, au Stand. 11343-1

**Waller**  
à  
PINCES A PLOMBER ET PLOMBES Cire  
A. WALLER  
CHAUX-DE-FONDS

## Tourbe

A vendre de la belle tourbe noire, bien  
sèche, 1<sup>re</sup> qualité. 11357-3  
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

# F. ZAHN

Libraire - Editeur  
LA CHAUX-DE-FONDS

En souscription:

## BILZ La Médication naturelle

2000 pages de texte avec 720 figures,  
planches en couleur, modèles démonta-  
bles du corps humain, etc., etc.

Ce livre est un Trésor de famille car il  
indique à chacun le moyen de se soigner  
lui-même, à peu de frais et par des  
procédés aussi simples que naturels.  
La première livraison est envoyée à  
l'examen sur demande.

Prix du volume relié, 20 fr.  
Facilités de payer par versements men-  
suels de 2 fr. 50 à 3 fr. 11267-2

## Le D<sup>r</sup> H. BRANDT

Spécialiste pour les Maladies du système  
nerveux et celles de la peau,

reprendra ses consultations **vendredi 15**  
**septembre**. Réception tous les jours de  
1 1/2 à 4 heures, le dimanche excepté.

**rue Léopold Robert 10**

LA CHAUX-DE-FONDS 11237-1

## Le Docteur ADLER

Médecin-accoucheur

## de retour

à repris ses consultations

Une maison de commerce de la Suisse  
romande demande un 11333-1

## JEUNE COMMIS

possédant parfaitement la langue fran-  
çaise, bon correspondant et ayant de  
l'initiative. — Adresser les offres, avec  
références et certificats, sous chiffres  
X.-2454-C, à l'Agence Haassenstein &  
Vogler, La Chaux-de-Fonds.

## Enchères publiques

L'Administration de la masse en faillite  
ADOLPHE KAUFMANN, à BALE, par  
l'Office des Faillites de la Chaux-de-Fonds,  
fera vendre à la HALLÉ, place Ja-  
quet-Droz, le **MERCREDI 20 Sep-  
tembre 1899**, dès 2 heures après  
midi:

Un fût Eau-de-vie de lie, un fût Bätzi,  
un fût Rhum, un fût Marc, une bonne  
Rhum, le tout sur échantillons. n-2466-c  
Le préposé à l'Office des faillites:  
11372-3 H. HOFMANN.

## Comptabilité commerciale

par  
A. RENAUD, La Chaux-de-Fonds  
344 pages, relié,  
11387-26 à 2 fr. 50 l'exempl.

## Commis-Comptable

Un jeune homme de toute confiance, 3  
ans de banque et 1 1/2 ans dans maison de  
commerce importante, ayant obtenu le  
diplôme fédéral aux examens organisés à  
Neuchâtel par la Société suisse des Com-  
merçants et muni de certificats de pre-  
mier ordre, cherche place de suite. Pré-  
sentations modestes. — Offres sous A. F.  
1800, Poste restante, St-Imier. 11209-2

## COMMIS

Un jeune commis exempt du service  
militaire et connaissant parfaitement la  
comptabilité et tous les travaux de bureau  
demande place de suite. — S'adresser sous  
chiffres E.-6750-J, à l'Agence de Publi-  
cité Haassenstein & Vogler,  
St-Imier. 11256-2

## Savon contre les affections de la peau au soufre et goudron

de A. BRUN, licencié ès-sciences,  
Genève, souverain contre les Dar-  
tres, Démangeaison, Rougeurs, Bou-  
tons, etc. 80 c. le pain. — En vente  
à la Pharmacie L. BARBEZAT, rue  
de la Demoiselle 86. n-8035 x11370-26

**Pensionnaires.** Mme DUBOIS,  
rue Léopold-Ro-  
bert 46, prendrait encore de bons pen-  
sionnaires. Cuisine et service soignés.  
11050-3

**Acheveur** habile pour la montre or  
trouverait place stable et  
bien rétribuée dans une bonne maison de  
la place faisant l'Angleterre. 10963-9\*  
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

**Acheveur-boitier** bien au courant de  
l'achevage de pièces  
soignées, est demandé dans une fabrique  
de boîtes or. 10539-17\*  
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

**Remonteur-décoteur** bien au courant  
des pièces or remonteir 11  
et 12 lig., cylindre, boîtes légères, est de-  
mandé de suite par un comptoir de la lo-  
calité. 11264-1  
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

**Acheveur d'échappements ancre.** —  
Un bon acheveur d'échappe-  
ments pour petites pièces ancre trou-  
verait à se placer de suite au comptoir  
H.-Albert Didisheim, rue D.-JeanRichard  
n° 43. 11271-1

**Comptable.** Une demoiselle capable  
et bien recommandée pour-  
rait entrer de suite aux ateliers de Mme  
Nicolet-Juillerat, rue du Rocher 20, pour  
y être occupée aux écritures. — S'adr.  
par lettre au comptoir P. Nicolet-Juille-  
rat, rue du Crêt 9. 11111-1

**Acheveur.** Fabrique d'horlogerie cher-  
che un acheveur de mon-  
tres ancre et cylindre. On exige preuves  
de capacités et moralité. Place bien ré-  
tribuée. — ADR. offres Case postale 2817  
à Tramelan. 11126-1

**Remonteurs.** On demande de suite de  
bons remonteurs. 11156-1  
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

**Guillocheur.** On demande de suite ou  
dans la quinzaine un bon  
guillocheur régulier au travail et connais-  
sant si possible la bassine. Ouvrage suivi  
et bons gages sont assurés. — S'adresser  
atelier Giroud-Besse, rue du Marais, Le  
Loche. 11117-1

**Graveurs.** Deux ouvriers, dont un  
finisseur sachant si possi-  
ble chanter pour émail, sont demandés  
de suite ou dans la quinzaine, à l'atelier  
Cucuel & Muster, 6, rue des Terreaux.  
11158-1

**Pierristes.** On demande de suite deux  
bons ouvriers pierristes tra-  
vaillant dans les rubis soignés. Inutile de  
se présenter sans preuves de capacités et  
de moralité. — Pour tous renseignements,  
s'adresser à M. Léon Ducommun-Février,  
aux **Ponts-de-Martel**. 11123-1

**Emboîteur.** Un bon ouvrier emboi-  
teur et un **assujetti** régu-  
liers au travail trouveraient à se placer  
avantageusement. 11147-1  
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

**Aiguilles.** On demande une ou deux  
jeunes filles de 15 à 16 ans,  
pour différents travaux d'atelier; plus un  
**jeune homme** pourrait entrer également  
pour le même travail. Rétribution immé-  
diate. — S'adresser Fabrique d'aiguilles,  
rue St-Pierre 14. 11144-1

**Apprenti remonteur** est demandé.  
11133-1  
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

**Femme de chambre.** On demande  
pour Paris une  
jeune fille sérieuse ayant déjà servi pour  
s'occuper d'une grande fillette et faire le  
service de femme de chambre. Bons ga-  
ges. 11161-1  
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

**Servante.** Une fille propre, active et de  
toute confiance, est demandée  
au plus vite pour aider au ménage. —  
S'adr. rue de la Côte 7 (Place d'Armes),  
au 2<sup>me</sup> étage. 11154-1

**Jeune fille.** On demande de suite une  
jeune fille pour les travaux  
du ménage et aider au magasin. — S'adr.  
à M. David Ritter fils, rue du Parc 88.  
11133-1

**Commissionnaire.** Jeune fille est de-  
mandée et pour aider un peu au mé-  
nage. A défaut un **jeune garçon** pour les  
commissions. 11161-1  
S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 11270-1

**Commissionnaire.** On demande de  
libérée des écoles comme commis-  
sionnaire. — S'adr. chez MM. Meyer fils & Co,  
rue Jaquet-Droz 32. 11108-1

Une personne propre et ac-  
tive, disposant de trois heu-  
res chaque matin, est demandée pour le  
14 septembre. — Offres par écrit, sous  
chiffres L. R. 11157, au bureau de l'IM-  
PARTIAL. 11157-1

**Commissionnaire.** Un jeune homme  
est demandé pour  
faire les commissions entre les heures  
d'école. 11110-1  
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

**Logement.** A louer pour Saint-Martin  
prochain, de beaux loge-  
ments à 3 pièces, modernes et bien expo-  
sés, ainsi qu'un pignon. — S'adresser  
chez M. P.-Arnold Beck, rue du Gre-  
nier 43c. 9620-13\*

**Logements à louer de suite**  
ou pour St-Martin  
prochain. — S'adresser à M. Albert Pé-  
caut, rue de la Demoiselle 135. 6138-104\*

**Appartement.** A louer pour le 1<sup>er</sup> no-  
vembre un appartement  
composé d'une chambre, cuisine et de  
grandes dépendances. 11128-1  
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

**Logement.** A louer pour Saint-Martin  
prochain, à des personnes  
de toute moralité, un appartement de 2  
chambres bien exposées au soleil, corri-  
dor, cuisine et dépendances, eau et gaz  
installés, lessiverie. — S'adresser à M.  
Jean Wäfler, voiturier, rue de la Serre  
n° 55. 11105-1

À la même adresse, à vendre un **pot-  
ager** et une **couleuse** usagés, mais en  
bon état.

ÉGLISE INDÉPENDANTE

Jeune fédéral

Samedi, à 8 1/2 h. du soir. — Service de préparation (Salle du Presbytère).

Dimanche 17 Septembre

9 1/2 h. du matin. — Culte au Temple. 9 1/2 h. du matin. — Culte à l'Oratoire. 2 h. après midi. — Culte au Temple. 8 h. du soir. — Culte au Temple. 11376-2

Concours de travaux

M. Christophe TISSOT, aux Cœuvres (Sagne), met au concours la reconstruction de sa maison incendiée. Les entrepreneurs disposés à entreprendre la construction à forfait de ce bâtiment, peuvent prendre connaissance des plans et cahier des charges, chez M. Edouard Péter, à la Sagne, jusqu'au mercredi 20 courant, tous les jours, sauf le dimanche et le lundi. 11385-3

Voyageur-Representant

Un ancien voyageur-representant cherche place dans une bonne maison de Neuchâtel, Vaud, Berne ou Genève, pour la vente des Tissus, Confections, Meubles, etc. Bien au courant de ces articles et possède une clientèle qu'il fournit depuis nombre d'années. Pourrait entrer de suite. — Adresser les offres par écrit, sous chiffres A. 9786 Z., Poste restante, la Chaux-de-Fonds. 11392-3

Pour cas imprévu

à louer de suite ou époque à convenir un rez-de-chaussée de 3 pièces et dépendances. Prix 500 fr. — S'adr. à l'Étude de M. Ch. BARBIER, notaire, rue de la Paix 19. 11373-6

F.-Arnold & Droz. La Chaux-de-Fonds. Jaquet-Droz 39. Or, Argent, Acier et Métal. MONTRES GARANTIES. Détail.

Pour émailleurs !

A vendre un outillage complet pour fabricant de cadrans. — S'adr. sous A. B. 11222, au bureau de l'IMPARTIAL. 11222-1

Planches sèches

à vendre. M. Félicien GARESSUS, marchand de bois, à Saignelégier, offre à vendre 80 billes planches de différentes dimensions bien conditionnées et bien sèches. 10936-1

Chésal à vendre

A vendre un terrain, situé près la place de l'Ouest, sur lequel on peut facilement bâtir une belle maison tout en y conservant de bons dégagements. 11291-2. S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Arrivée de

TOURBE

première qualité. MALANÉE et autre, belle TOURBE NOIRE. — S'inscrire au Magasin Prêtre, rue Neuve 16 a, ou au chantier, Boulevard de la Gare. 5379-204

Maison à vendre

A vendre à des conditions avantageuses une maison de construction récente, située dans un des beaux quartiers de la Chaux-de-Fonds, renfermant 3 logements et lessiverie. Eau et gaz installés. Cour et jardin adjacents. S'adresser à M. Aug. Jaquet, notaire, place Neuve 12. 10941-2

A REMETTRE

dans un centre du Jura, un commerce de Tabacs, Epicerie et Mercerie vastes magasins sur un très bon passage. Avenir assuré. — S'adr. avec références sous B. V. 8162, au bureau de l'IMPARTIAL. 8162-22\*

Echange. Une famille honorable de la Suisse allemande serait disposée à recevoir en échange d'une fille, un garçon de bonne famille de la Suisse romande, pour apprendre la langue. 9108-23\* BUREAU de PLACEMENT, Rue de la Repas 17.

MAISON

Pour cause de départ, à vendre à Sonvillier, à des conditions avantageuses, une maison d'habitation en bon état d'entretien, composée de 2 logements, dont l'un pourrait être utilisé comme atelier. Eau et électricité installées et grand jardin potager. S'adresser au propriétaire, M. Gottlieb Siegenthaler, à Sonvillier. 11107-1

Monteur de boîtes. Tourneur adroit et laborieux demande du travail. — S'adr. Montbrillant 1, au sous-sol. 11368-3

Une brave fille tailleur, ayant reçu une bonne instruction, et connaissant la langue française, cherche place chez une bonne maîtresse tailleur, ou un poste de confiance dans un magasin. Vie de famille désirée. — Prétentions modestes. Bons certificats à disposition. — Adresser les offres à M. Th. Gloor, Lachen (Zurichsee). 11380-3

Servante sachant cuire et faire un ménage soigné, demande une place pour le 18 courant. — S'adr. au café rue Léopold-Robert 2. 11355-3

Commis-voyageur. Jeune homme connaissant plusieurs langues et bien l'horlogerie, serait disposé de voyager pour une bonne maison d'horlogerie. Sérieuses références à disposition. — Ecrire sous J. U. 11286, au bureau de l'IMPARTIAL. 11286-2

Un horloger acheteur-décodeur et teneur de lanterne demande place dans maison sérieuse. — S'adr. par écrit sous chiffres E. B. 11283, au bureau de l'IMPARTIAL. 11283-2

Polisseuse. Une bonne ouvrière demande place comme polisseuse de cuvettes argent. Place stable. — S'adresser rue Jaquet-Droz 29, au 2me étage. 11279-2

Assujettie. On cherche pour une jeune fille une place d'assujettie modeste; elle a fait son apprentissage dans le canton de Zurich. 11287-2. S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Un homme âgé de 35 ans, sérieux et de toute confiance, cherche une place comme commissionnaire ou homme de peine. — S'adresser au magasin de cigares, chez Mme veuve Contesse, rue Léopold Robert 38. 11260-2

Jeune homme. On demande place pour un garçon, libéré des écoles, pour apprendre une partie de l'horlogerie. — S'adresser chez M. E. Borel, mécanicien, rue de l'Industrie 7. 11281-2

Apprenti. On cherche une place pour un garçon, libéré des écoles, pour apprendre une partie de l'horlogerie. — S'adresser chez M. E. Borel, mécanicien, rue de l'Industrie 7. 11281-2

Roskopf. On pourrait entreprendre 12 à 18 cartons de plantages par semaine. 11159-1. S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Servante. Une servante connaissant la cuisine et tous les travaux d'un ménage soigné, demande à se placer au plus vite. — S'adr. par lettres sous R. Z. 11130, au bureau de l'IMPARTIAL.

Guillocheur connaissant bien les machines à graver pourrait entrer de suite à l'atelier Florian Amstutz fils, St-Imier. 11350-3

Graveur. Un ouvrier sachant bien faire le millefeuille pourrait entrer de suite ou dans la quinzième. — S'adr. à l'atelier rue Jaquet-Droz 31. 11352-3

Remonteurs. Deux ou trois bons remonteurs pour petites pièces cylindriques pourraient entrer de suite au comptoir, rue du Parc 65, au 2me étage. 11361-3

Repasseur. Un bon repasseur-rouleur Roskopf, connaissant à fond les engrenages, est demandé de suite. S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 11364-3

Doreuse. On demande de suite une bonne ouvrière doreuse, ainsi qu'une apprentie. — S'adresser rue du Temple Allemand 79, au 3me étage. 11378-3

Ellipses. La Fabrique d'assortiments à ancre Huguenin & Schumacher, rue du Parc 15, occuperait à domicile plusieurs faiseuses d'ellipses. Ouvrage par série et bien rétribué. 11363-3

Peintre émailleur. On cherche, pour fin courant, une ou un peintre, ainsi qu'un bon ouvrier émailleur; place stable. — S'adresser à M. A. Brandt, fabricant de cadrans, Plan Perret, n° 12, à Neuchâtel. 11382-3

Polisseuse de boîtes or, sachant polir l'argent, cherche place de suite. — S'adresser rue de la Ronde 26, au 3me étage. 11322-3

Servante. On demande pour un service soigné, une jeune fille robuste, de 20 à 25 ans, aimant les enfants. Gage 25 fr. — S'adr. rue du Centre 14, à Vevey. 11351-3

Servante. On demande une jeune fille de 17 à 18 ans comme servante; à défaut une jeune fille allemande qui aurait l'occasion d'apprendre le français. — S'adr. à M. Wirz-Diacon, rue de la Demoiselle 7. 11374-3

Servante. On demande une personne d'un certain âge sachant faire un ménage. Bon gage si la personne convient. 11394-3. S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Jeune fille. On demande une jeune fille de toute moralité pour aider aux travaux d'un petit ménage. — S'adr. rue de la Paix 1, au 4me étage, à gauche. 11351-3

Commissionnaire. On demande à placer de suite une jeune fille de famille honorable, ayant quitté les écoles, comme commissionnaire dans un commerce où elle aurait l'occasion d'apprendre quelque chose à temps perdu. Rétribution immédiate. 11384-3. S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Commissionnaire. On demande un jeune garçon, actif et honnête, comme commissionnaire. S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 11369-3

Répétitions. Un bon remonteur trouverait place au comptoir, ou ouvrage à la maison. — S'adr. rue du Progrès 20. 11236-2

Graveurs. On demande deux ouvriers graveurs, un sachant bien faire le millefeuille et l'autre pour champ-lever l'émail. — S'adresser chez MM. Ch. Rebmann & Cie, rue du Doubs 155. 11261-4

Nickeleur. On demande un bon ouvrier nickelleur de mouvements, connaissant la machine, système tour à guillocher; fort gage et travail garanti. — S'adresser sous chiffres H. Z. 11076, au bureau de l'IMPARTIAL. 11076-3

Apprenti. Une ancienne maison d'horlogerie demande comme apprenti pour la partie commerciale, un jeune homme muni de bonnes références. Il aurait l'occasion d'apprendre la comptabilité en partie double et de se mettre aussi au courant de la fabrication de la montre. Gratification immédiate. — S'adresser franco par écrit sous U. J. 11179, au bureau de l'IMPARTIAL. 11179-3

Servante trouverait place de suite dans ménage soigné de 2 personnes et un enfant de 12 ans. Gages, 25 fr. par mois. 11225-3. Offres avec références, sous K. G. 11225, au bureau de l'IMPARTIAL.

Visiteur-acheveur. On demande pour entrer de suite un bon visiteur-acheveur sérieux et bien au courant de la petite pièce or, pouvant au besoin diriger la fabrication; bon gage si la personne convient. — Ecrire avec références sous chiffres N. N. 11234, au bureau de l'IMPARTIAL. 11234-2

Sertisseuse bien au courant de la machine est demandée pour fin courant ou le 15 octobre. — Adresser les offres sous initiales E. M. 11252, au bureau de l'IMPARTIAL. 11252-2

Polisseuse. On demande pour de suite ou dans la quinzième une bonne ouvrière ou assujettie polisseuse de boîtes or. 11245-2. S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Répétitions. Deux bons remonteurs connaissant si possible la pièce à minutes, sont demandés de suite. — Adresser offres, sous H. A. 11277, au bureau de l'IMPARTIAL. 11277-2

Une demoiselle de magasin sérieuse munie de bonnes références, connaissant la clientèle et la vente trouverait place au Grand Bazar de la Chaux-de-Fonds. 11259-2

Placier. Un bon placier est demandé à la Compagnie Singer, rue Léopold-Robert 37. Prière de se présenter le matin. 11210-2

Servante. On demande de suite une jeune fille comme servante dans un petit ménage. — S'adr. rue du Parc 75, au rez-de-chaussée, à gauche. 11236-2

Servante bien au courant des travaux d'un ménage soigné et munie de bonnes références est demandée pour Octobre. — S'adresser chez Mme Richard-Barbezat, Bijouterie, rue Léopold-Robert 25. 11317-2

Un jeune homme de bonne conduite, ayant terminé ses classes, âgé de 15 ans au moins et possédant une belle écriture, pourrait entrer de suite à l'Étude Georges LEUBA, avocat. Rétribution immédiate. 11142-2

Fille. Une honorable famille suisse, habitant PARIS, désire emmener avec elle une bonne fille de confiance sachant la cuisine. Bons gages et bon traitement sont assurés. — S'adresser rue de la Promenade 5, au 1er étage. 11241-2

On demande de suite 2 ou 3 hommes forts et robustes pour faire de gros travaux. — S'adr. chez M. Ed. Ruttli-Perret, rue de l'Hôtel-de-Ville n° 19. 11231-2

Servante. On demande de suite dans un ménage sans enfant, une bonne servante connaissant tous les travaux du ménage. — S'adr. rue du Premier-Mars 15, au 1er étage. 11246-2

Servante. On demande une bonne servante propre et active, connaissant bien la cuisine et tous les travaux d'un ménage soigné. 11238-2. S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Servante. On demande pour le commencement d'Octobre une servante sachant cuire et connaissant tous les travaux d'un ménage. 11244-2. S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Jeune homme fort et robuste est demandé pour travail de cave; il serait nourri et logé. 11248-2. S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Un jeune homme est demandé pour faire les commissions et quelques travaux de magasin. — S'adresser à la Halle aux Meubles, rue St-Pierre 14. W-2

Commissionnaire. On demande de suite comme commissionnaire un garçon libéré des écoles. — S'adresser rue de la Demoiselle 56, au rez-de-chaussée. 11280-2

Commissionnaire. Une jeune fille, libérée des écoles et de toute moralité, est demandée de suite comme commissionnaire dans un comptoir de la localité. S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 11275-2

Doreuses. On demande deux bonnes ouvrières doreuses de roues sachant bien adoucir et gommer. Entrée de suite ou dans la quinzième. Bon gage assuré. — S'adresser à M. L. Huguenin-Monnier, doreur de roues, rue Centrale 10, au 3me étage, Bienne. 10939-2

Apprenti TAPISSIER. — On demande un jeune homme, travailleur et intelligent, comme apprenti tapissier. — S'adresser à la Halle aux Meubles, rue St-Pierre 14. A-2

Logement. A louer pour le 11 novembre prochain, sur la route de Bel-Air, un joli petit appartement au 1er étage, de 2 pièces, cuisine et dépendances. Prix 28 fr. par mois. — S'adr. rue Léopold-Robert 55, au rez-de-chaussée. 11356-3

Appartements. A louer pour le 11 novembre prochain, à la rue du Nord 13, de beaux appartements bien exposés au soleil et renfermant tout le confort moderne, composés de 3 chambres, cuisine, corridor avec alcôve éclairée, balcon et dépendances, lessiverie, cour et jardin. Eau et gaz installés. — S'adresser à M. Ochsner, maître-serrurier, rue de la Ronde 27A. 11391-3

Chambre. A louer de suite une jolie chambre meublée, à un monsieur de toute moralité et travaillant dehors. — S'adr. rue de la Paix 77, au 2me étage, à droite. 11345-3

Chambre. A louer de suite une chambre meublée ou non à une personne honnête. — S'adresser à M. Fritz Faton, rue de Gibraltar 6. 11365-3

Appartement. A louer, dès maintenant ou pour époque à convenir, un bel appartement de 4 chambres, un cabinet, un alcôve, cuisine et dépendances. Eau et gaz installés. — S'adresser, le mercredi ou le samedi, dès 2 heures de l'après-midi, à M. J. Boch-Gobat, rue de la Balance 10, au 1er étage, à droite. 11027-4

Appartement. A louer pour St-Martin 1899 un appartement de 3 pièces. 11242-2. S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Appartement. A louer pour St-Martin prochaine, dans une maison d'ordre, un appartement bien exposé de 2 pièces, avec dépendances. — S'adresser rue du Pont 11, au premier étage. 11276-2

Appartement. Pour cause de départ d'Octobre ou le 11 novembre 1899, l'appartement du 2me étage, rue du Progrès 97, composé de 3 pièces, alcôve éclairée et dépendances. Prix 480 fr. — S'adresser à M. Charles-Oscar DuBois, géant, rue du Parc 9. 10750-2

Chambre. Pour fin Septembre, à louer une chambre meublée à 2 fenêtres, au soleil levant, au premier étage à gauche. — S'adresser rue de la Promenade 3. 11315-2

Chambre. A louer une jolie chambre meublée. — S'adr. rue de la Demoiselle 109, au 2me étage, à droite. 11229-2

Chambre. A louer à un monsieur tranquille et travaillant dehors, une jolie chambre bien meublée, située près de la Gare. — S'adr. rue Léopold-Robert 82, au 3me étage, à gauche. 11230-2

Chambre. A louer une jolie chambre meublée, à un monsieur d'ordre, solvable et travaillant dehors. — S'adr. rue de la Promenade 17, au rez-de-chaussée. 11236-2

Chambre. A louer une chambre indépendante et bien meublée; pension si on le désire. — S'adr. rue A.-M.-Piaget 51, au 2me étage. 11282-2

Appartement. A louer un appartement de deux belles pièces, cuisine, alcôve et dépendances, eau installée. 11146-1. S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL.

Chambre. Pour cas imprévu, à louer de suite une chambre très confortablement meublée, à un monsieur travaillant dehors. — S'adr. rue du Parc n° 43, au 2me étage. 11151-1

Chambre. A louer de suite une chambre meublée, située à proximité de la Gare. — S'adresser chez Mme Nicolas, rue de la Serre 61. 11141-1

Chambre. A louer une chambre meublée, à un ou deux ouvriers travaillant dehors et solvables. — S'adr. rue du Puits 18, au 2me étage, à gauche. 11151-1

Chambre. A louer de suite une jolie chambre à un monsieur travaillant dehors. — S'adresser chez M. Henri Guyot, rue de la Demoiselle 49. 11141-1

Un jeune ménage sans enfant demande époque à convenir, un pignon ou logement de deux pièces et cuisine, au soleil. S'adresser rue Léopold Robert 6, au sous-sol. 11381-3

Une personne de toute moralité demande à louer de suite ou pour époque à convenir, une chambre meublée, située près de la place Jaquet-Droz ou de la Poste, si possible indépendante. — S'adr. rue de la Serre 8, au 3me étage, à droite. 11349-3

Deux demoiselles de toute moralité demandent à louer dans une maison d'ordre deux chambres dont une meublée. — S'adr. rue du Parc n° 22, au 3me étage. 11227-2

On demande à louer un cabinet ou petite chambre meublée, de préférence aux abords de la ville. — Offres sous M. S. 11247, au bureau de l'IMPARTIAL. 11247-2

Un Monsieur travaillant dehors demande à louer pour le 15 courant, une chambre non meublée, exposée au soleil. — S'adr. sous initiales N. O. 11115, au bureau de l'IMPARTIAL.

On demande à acheter d'occasion une certaine quantité de cartons d'établissage. S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 11360-3

On demande à acheter d'occasion une grande enclume avec son tronç et une grande enseigne en tôle. — Offres, sous initiales O. V. 11367, au bureau de l'IMPARTIAL. 11367-3

On demande à acheter pour l'exportation, des lots de pierres échappements et moyennes, des cadrans Louis XV 18 et 19 lig., des cylindres si possible pivotés et des aiguilles. 11203-3. S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

On demande à acheter une grande enseigne en tôle, pour poser à l'angle d'une maison, plus une presse à copier. 11272-2. S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL.

On demande à acheter d'occasion de suite une bonne machine à régler (système Grosjean-Redard), ayant peu d'usage. — S'adr. rue de la Côte 7 (Place d'Armes), au 2me étage. 11293-2. S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Outils de boitier. A vendre pour cause d'installation électrique, plusieurs roues, lamineoir pour carrures et cuvettes, lamineoir plat et un tour de mécanicien, le tout à très bon marché. — S'adresser rue des Terreaux 27, au 3me étage. 11370-3

Machine à tricoter peu usagée est à vendre à bas prix. On enseignerait la partie. 11389-3. S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

A vendre pour cause de déménagement un beau grand buffet à 4 portes, bien verni dedans et dehors. — S'adresser rue des Terreaux 12, au 1er étage. 11058-3

A vendre un bon potager en parfait état, avec tous les accessoires, ainsi qu'une layette pour poseur de glaces (24 tiroirs) à bas prix. — S'adresser rue Alexis-Marie Piaget 65, au sous-sol. 11290-2

A vendre un beau potager avec barre jaune. — S'adr. rue de la Demoiselle 51, au rez-de-chaussée. 11274-2

Occasion sans pareille! Une magnifique et grande glace, 135 cm. de hauteur, 95 cm. de largeur, un potager presque neuf avec barre et tous les accessoires, une magnifique table noyer massif avec pied riche sculpté, matelas crin animal, un riche piano d'excellente construction, à 450 fr. Un buffet de service, 4 portes, noyer poli, à 140 fr., un petit lit d'enfant avec literie, 20 fr., un lit complet deux places, en bon état, 80 fr. — Achat, vente et échange de tous meubles. 11187-1

Salle des Ventes, Jaquet-Droz 13. Téléphone. 11292-2. Téléphone.

A vendre une salle à manger, composée d'une table, un buffet avec service, six chaises, le tout neuf. Prix, 400 fr. — S'adresser AU LOUVRE, rue de la Ronde 4 bis. 11187-1

A vendre une armoire à glace neuve (140 fr.), lit sapin complet (90 fr.). — C'est AU LOUVRE, rue de la Ronde 4. 11188-1

Bugle. A vendre pour 40 fr. un beau bugle si b. à cylindre, nickelé, ayant coûté 90 fr., très bien conservé. — S'adr. rue du Temple-Allemand 21, au 3me étage. 11129-1

A vendre un potager en bon état, avec accessoires. — S'adresser rue Jaquet-Droz 14, au 2me étage.

Occasion exceptionnelle! A VENDRE un ameublement de salon, style oriental, composé de 5 pièces, recouvert de moquette, et garanti tout crin, comme neuf, pour le prix de 350 fr. On échangerait aussi contre d'autres meubles. 11160-1. SALLE DES VENTES, rue Jaquet-Droz 13. Téléphone. Téléphone.

Perdu une parure jais sur tulle, depuis la rue des Terreaux, au magasin Wille-Notz, en passant par le Versoix. — La rapporter, contre récompense, rue des Terreaux 10, au 1er étage. 11383-3

Une pauvre fille a perdu à la rue Léopold-Robert, une petite montre argent avec chaîne. — Prière de la rapporter, contre récompense, au bureau de l'IMPARTIAL. 11294-2

Perdu dimanche après midi, à la rue Léopold-Robert ou aux alentours un bracelet argent avec points dorés et chaînette. — Prière de le remettre, contre récompense, au bureau de l'IMPARTIAL.

Trouvé un Herber. — Le réclamer, contre désignation et frais d'insertion, rue Pestalozzi 2, au rez-de-chaussée, à droite. 11308-2

Madame Vve Pelletier et ses enfants, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné tant de sympathie pendant les jours de maladie et de deuil qu'ils viennent de traverser. 11390-1

Quoiqu'il en soit, les biens et la miséricorde m'accompagneront tous les jours de ma vie, et mon habitation sera dans la maison de l'Éternel pour longtemps. Psaume XXIII, 6.

Monsieur et Madame Jules Duvoisin-Schweizer et leurs enfants à Winterthur, les enfants de feu Monsieur James Duvoisin à Winterthur, Madame Emma Duvoisin-Wöhrlin et sa fille Adrienne à la Chaux-de-Fonds, Monsieur et Madame Alfred Gagnebin-Rüssler et leur famille, Madame Vve Elise Gagnebin-Roulet et sa famille, les enfants de feu Monsieur Paul Gagnebin-Parel, ainsi que les familles Gagnebin et Duvoisin, ont la profonde douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances, de la mort de leur chère mère, belle-mère, grand-mère, sœur, belle-sœur, tante et parente

Madame Méline DUVOISIN née Gagnebin que Dieu a appelée à Lui, mercredi, à 6 heures du soir, dans sa 75me année, après une pénible maladie. L'enterrement auquel ils sont priés d'assister, aura lieu Samedi 16 courant, à 1 heure après-midi. Domicile mortuaire: rue de l'Industrie 16.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part. 11375-2

qu'il ne semblait plus tenir à la vie, elles s'aperçurent qu'il les regardait, l'une après l'autre.

Un travail pénible, fatigant, se faisait dans son cerveau.

Et comme pour réfléchir, comme pour concentrer sa pensée, à plusieurs reprises il ferma les yeux.

Alors, elles attendirent, anxieuses, souriantes avec cela.

Les lèvres du malade s'entr'ouvrirent.

Elles se penchèrent pour entendre.

Il disait, se parlant à lui-même, doutant sans doute de son bonheur :

— Mon Dieu, je rêve!... Comme c'est cruel, mon Dieu!

Yvonne l'entoura de ses bras caressants.

— Non, mon pauvre François, tu ne rêves pas... C'est bien ta femme. C'est bien ta sœur. Nous sommes venues pour te soigner, pour te guérir... pour te ramener avec nous loin de ce pays de fièvre et de mort, loin de ce pays maudit...

— Yvonne... murmura-t-il... Pascaline... Est-ce vraiment vous? Je n'ose pas croire... Ce serait terrible si ce n'était pas vous!

Pascaline avait remplacé Yvonne auprès de Le Gonnect.

— Regarde-moi bien, frère... Je t'assure que tu ne rêves pas...

Alors ses yeux se remplirent de larmes et il eut un profond soupir.

— Dieu a eu tout de même pitié de moi...

Mais il était si faible que cet effort, depuis quelques secondes, l'avait abattu.

Il eut une défaillance qui dura longtemps.

Quand il revint à lui, son premier mot fut :

— Du moins vous n'avez pas une mauvaise nouvelle à m'apprendre? Mon enfant? Mon Yannick?...

— Il est vivant, bien portant, et bientôt tu le verras. Ce fut Yvonne qui répondit.

La vie de mensonges venait de commencer ainsi. Bien qu'elle s'attendait à cette curiosité si naturelle chez Le Gonnect, néanmoins elle en reçut un choc et une ardente rougeur couvrit son front.

Pascaline, au contraire, avait baissé la tête, et était très pâle.

Un moment, une seconde, seulement, elle eut envie de tout dire.

Mais c'eût été une cruauté inutile.

La vérité eût tué ce pauvre homme d'un seul coup, tant il paraissait faible, hors d'état de supporter la moindre émotion.

La présence des deux créatures qu'il aimait le plus au monde, ce bonheur soudain apparu comme un soleil dans les ombres envahissantes de la mort qui le menaçait, eut une bienfaisante influence sur sa santé.

Une amélioration se manifesta bientôt, très faible, certes, mais qui, tous les jours, désormais, s'accroîtrait.

Il avait été si profondément atteint, toutefois, que des mois allaient s'écouler en convalescence, avant qu'il eût recouvré, non pas la santé tout entière, — elle ne lui reviendrait pas sous ce climat, — mais la force de supporter le voyage de France, car en France seulement, la guérison devait être complète, sans plus de crainte de rechute.

Il fut donc envoyé au sanatorium de Taboga.

Yvonne et Pascaline l'y suivirent et vécurent auprès de lui.

Cécile Haleux faisait écrire par chaque courrier que le petit Yannick se portait bien, et que tout allait le mieux possible.

Chacune de ces lettres était un grand bonheur pour Le Gonnect.

Il la prenait, la lisait, la relisait, souriant, heureux.

Et il répétait tout bas, les yeux humides de tendresse :

— Yannick! mon Yannick! Quand te verrai-je?

Les deux femmes s'apercevaient bien de son bonheur et silencieusement, un peu interdites de ce qu'elles avaient fait, elles échangeaient un regard rapide.

Pascaline avait dit une fois à Yvonne :

— Oh! sœur! comme nous sommes coupables...

— Tais-toi, il est trop tard pour revenir sur ce passé. Il faut accepter cette situation.

— Ah! Yvonne, je ne verrai jamais sans remords François aimer ainsi le fils de Kérandal infâme qu'il broierait dans ses deux mains, s'il savait!... C'est là notre faute, Yvonne! Voilà ce que nous n'avons pas pensé.

Yvonne ne répondit point.

Elle n'osait plus réfléchir à cette situation si fertile en drame et en imprévu, qu'elle avait créé elle-même par tendresse et par dévouement.

Enfin, Le Gonnect fut debout et put partir.

C'était un garçon de trente ans au plus, très grand, aux épaules larges, presque un colosse; les traits étaient énergiques et durs, mais les yeux étaient d'un bleu caressant et tendre. Et la voix était douce, un peu voilée. On eût dit la voix d'un homme timide, si toute l'allure n'eût démenti cette timidité. Yvonne, qui cependant était grande, avait l'air d'être petite, à son bras, et Pascaline, plus petite qu'Yvonne, avait l'air d'être, non la sœur, mais la fille de Le Gonnect.

Ils s'embarquèrent sur la *Lafayette*.

Durant les jours de la traversée, Le Gonnect parut avoir tout oublié au monde pour ne songer plus qu'à son fils, qu'à Yannick.

— Comment est-il? Peux-tu m'en faire le portrait?

Telle était la question constante qui revenait sans cesse. Et Yvonne était bien obligée de répondre.

Elle le faisait avec un sourire, pendant que Pascaline troublée, retenait ses larmes.

— Faire le portrait d'un enfant si petit, disait Yvonne, est-ce possible? Quand nous l'avons quitté, il avait six semaines. A pareil âge, tous les enfants se ressemblent. Pense donc que lorsque nous le reverrons, il aura huit mois!... Déjà les traits seront un peu plus formés, les yeux auront leur couleur définitive; il voyait à peine, lorsque nous sommes parties, et il ne souriait pas. Lorsqu'il sera devant nous, dans nos bras, il nous verra maintenant, et il sourira. Cela anime une physionomie. Les yeux et le sourire c'est la physionomie tout entière.

Encore un peu faible, Le Gonnect était assailli par des craintes vagues, presque superstitieuses.

(A suivre.)

# LA LECTURE DES FAMILLES

## FEUILLETON

DE

### L'IMPARTIAL

JOURNAL QUOTIDIEN ET FEUILLE D'ANNONCES, PARAISSANT A LA CHAUX-DE-FONDS

Prix d'abonnement : Un an, fr. 10; six mois, fr. 5; trois mois, fr. 2.50

## Mademoiselle Guignol

PAR

JULES MARY

PREMIÈRE PARTIE

### L'Outrage

Et la lettre qui avertissait Le Gonnec, dans laquelle la Bretonne lui faisait espérer sa maternité prochaine, partit par le premier paquebot.

Le sort en était jeté et cette légère feuille de papier qui s'en allait ainsi dans un monde lointain, à l'aventure, sans qu'il fût désormais possible de l'arrêter, d'en suspendre la course, marquait une phase nouvelle de la vie des deux femmes.

Elles se sentaient, malgré tout, à la merci du hasard et à la même minute où cette lettre tomba dans la boîte vulgaire de la poste de Plouhinec, hors de leurs mains défaillantes, une étreinte convulsive les rapprocha, les serra l'une contre l'autre, née de la même tendresse réciproque.

Afin qu'il n'y eût aucune surprise autour d'elles et que la naissance de l'enfant ne fût point un événement imprévu, Yvonne s'en confia à quelques amis, pendant les jours qui suivirent.

Cela suffisait. Elle était rassurée. Le petit pouvait naître.

Et il naquit, en effet, cinq ou six mois après.

Ce fut un fils et il reçut le nom de Yannick.

Dans l'intervalle, deux lettres de Le Gonnec étaient arrivées, en réponse à celle d'Yvonne.

François, heureux de voir son amour béni, engageait sa femme à ne venir le rejoindre avec Pascaline que lorsque sa santé serait complètement rétablie.

A l'heure suprême et lorsque Pascaline, affaiblie, presque morte, devint entre les bras de sa sœur comme une pauvre créature inconsciente de ce qui allait se passer, Dieu eut pitié d'elles et vint en aide à ce dévouement,

qu'il approuvait peut-être, dans sa vision divine de l'avenir, lui qui sonde au fond des cœurs.

Il les aida en écartant d'elles tout danger, en les enveloppant de la solitude la plus complète.

Et rien ne troubla cette maternité nouvelle, rien que le cri aigu des goélands et des mouettes, volant, non loin, de récif en récif, rien que le hurlement du moine qui gémissait au fond des houles.

Mais cela, ces cris, ce gémissement, ce bruit de la mer, cela, c'était encore le silence, c'était toujours la solitude.

Un seul être humain passa, dans la lande, en ces trois jours pendant lesquels Pascaline reposa dans son lit, toute blanche, veillée et soignée par Yvonne.

Ce fut Jérémie.

Il y avait toujours pour elle du cidre et du pain, dans la maison hospitalière.

Puis, elle aimait Yvonne et Pascaline.

Elle venait souvent, alors même qu'elle n'y mendiait pas.

Elle cogna à la porte, puis aux volets clos.

Et de sa voix criarde et pleurarde d'oiseau de mer, elle commença le récit d'une de ses légendes favorites, que les femmes, ne voulant pas ouvrir, écoutèrent, du fond de leur chambre, où elles se tenaient silencieuses.

— Il y avait une fois une caverne, à l'île Groagez, près du Port-Blanc, qui était habitée par une fée de la mer. Une nuit, la femme d'un pêcheur, ayant vu briller comme un phare dans le creux des houles, se pencha et y tomba. Mais elle ne se fit aucun mal et elle allait s'en retourner comme elle pouvait, lorsqu'elle aperçut au fond de la caverne une vieille qui filait, filait. C'était la fée de l'île Groagez.

Elle donna sa quenouille à la femme du pauvre pêcheur, en lui disant que si elle n'en parlait à personne cette quenouille la rendrait très riche, plus riche que toutes les pêcheuses de la côte de Bretagne. De retour chez elle, la femme fut curieuse et se mit à filer. Et ce fut du fil superbe qui sortait de la quenouille, du fil de soie, du fil d'or, toujours et toujours. Elle serait devenue très riche, mais elle était bavarde, comme toutes les femmes. Elle raconta son histoire à une voisine et voulut lui montrer la vertu de sa quenouille. Mais elle eut beau filer et filer encore, il ne sortit plus qu'une tignasse sordide dont personne n'eût voulu. Et ce fut fini de sa fortune. Jamais plus ne revint le fil d'or et de soie...

Elle cogna encore, mais rien ne répondit.

Elle crut que, vraiment, la maison était déserte.

Alors elle partit, courbée en deux.

Et les deux femmes l'entendirent qui, en s'éloignant clamait :

— C'est une maison bénie, puisque bientôt y apparaîtra un enfant. Les enfants sont comme un rayon de soleil... c'est la seule joie du monde. Il n'y a pas de bonheur plus grand, plus doux, que celui que l'on trouve dans les yeux ravis d'un tout petit enfant...

Elle grommela encore quelque chose, mais elle était trop loin, les deux femmes ne l'entendirent plus.

Le troisième jour, un colporteur passa.

Yvonne et Pascaline étaient assises et travaillaient. Pascaline très pâle, mais courageuse.

Yvonne pria le colporteur d'aller jusqu'à Plouhinec et d'avertir des amis en les priant de venir jusqu'à la lande.

Ils vinrent.

L'enfant dormait dans son berceau.

Une femme le prit, et avec deux pêcheurs elle alla jusqu'à Plouhinec, où elle le fit inscrire à la mairie.

Le contrôle de l'état civil existe à peine à Paris; on ne s'occupe que du sexe de l'enfant déclaré : qu'importe le père; qu'importe la mère; à Paris, rien de plus facile que de tromper la loi.

Cela est plus facile encore à la campagne et dans les coins reculés, dans ces grands déserts bretons où se passe cette partie de notre récit. Là, comme ailleurs, du reste, deux témoins suffisent, quels qu'ils soient. Tant mieux s'il y a un médecin ou une sage-femme. S'il n'y en a point, on s'en passe.

Le petit Yannick fils de Pascaline et de Kérandal, fut déclaré fils légitime de François Le Gonnec et d'Yvonne.

Et quand on le ramena, quand Yvonne et Pascaline, débarrassées des compliments, des questions, des embrassades et du reste, se trouvèrent seules, Yvonne dit :

— Tu vois : c'était facile... Personne n'a le moindre soupçon... et ce sera toujours ainsi...

Pascaline répondit, toute faible, soutenue par un courage héroïque :

— Que Dieu t'entende ! Et qu'il ne nous punisse pas ?

## VII

L'enfant fut nourri au biberon, mais comme au bout de quelques semaines, Pascaline qui s'occupait plus particulièrement de ces soins le voyait dépérir, devenir chétif et malingre, elle eut peur.

Elles allèrent à Pont-Croix consulter un médecin.

Il examina l'enfant et conseilla de changer l'alimentation et de le mettre en nourrice. Le lait d'une femme, seul, pouvait le sauver.

Et examinant Yvonne qui s'était présentée comme la mère :

— Vous êtes robuste et bien bâtie, vous. Pourquoi diable n'avez-vous pas fait comme les autres et nourri ce garçon-là ?

Elles cherchèrent une nourrice et, heureusement ne tardèrent point à rencontrer ce qu'il leur fallait.

L'enfant fut confié à une femme de la baie d'Audierne qui venait d'accoucher et qui était assez vigoureuse pour se charger de deux bébés, Yvonne et Pascaline la connaissaient; elle était honnête, douce et soigneuse.

Elle s'appelait Cécile Fargoux et son mari était en Islande.

Cécile Fargoux accepta avec empressement et bientôt, presque instantanément, Yvonne et Pascaline eurent le bonheur de constater que l'enfant reprenait vie et désormais était hors de danger.

Ces incidents se passaient à l'époque où, dans le château de Sainte-Anne, Nelly de Valmussy venait d'accoucher et où le médecin jugeait prudent d'éloigner le nouveau-né de la mère affaiblie, aigrie et nerveuse.

L'enfant confié à Catherine Haleux, était envoyé à l'île de Sein.

Déjà les deux enfants, Jean et Yannick, étaient rapprochés d'un grand pas. Le passage du Raz, maintenant, seul, les séparait.

Un pas encore, et bientôt ils seraient réunis.

Yvonne et Pascaline n'étaient retenues en France que par le petit Yannick; puisque la liberté leur était rendue et qu'elles avaient dû le confier à des mains étrangères, elles pouvaient maintenant songer à François. Mais celui-ci leur avait écrit qu'il ne voulait plus les obliger à un pareil voyage et leur avait conseillé de rester en France où l'enfant nécessitait leurs soins.

Elles avaient consenti, lorsque tout à coup une dépêche arriva qui les jeta dans la plus terrible incertitude.

Le Gonnec était très malade, à l'hôpital.

Alors elles n'hésitèrent plus, François, seul sur cette terre d'exil, allait mourir peut-être; l'enfant de Pascaline, ivre du lait généreux de Cécile Fargoux, n'avait besoin ni de Pascaline ni d'Yvonne.

Elles coururent chez le notaire de Pont-Croix, demandèrent l'argent que jadis Le Gonnec avait envoyé pour leur voyage, et le soir même, — non sans qu'elles fussent allées chez Cécile embrasser le petit Yannick, — elles montaient dans le train qui devait les conduire à Bordeaux.

Un bateau était en partance, le *Saint-Germain*; elles y retinrent leurs places, et le lendemain même de leur arrivée à Bordeaux, elles montaient dans le petit vapeur chargé de les transporter à Pauillac où le grand paquebot était mouillé. La nuit était sombre et le brouillard si épais que l'on n'aperçut les feux du *Saint-Germain* qu'au moment où le petit vapeur allait aborder le navire. Des sons lointains de cloches arrivaient de Pauillac et des villages voisins. Yvonne et Pascaline sentirent leur cœur se serrer. On eût dit que ces cloches sonnaient le glas des morts. Quels morts? Était-ce le pauvre Le Gonnec qui expirait, là-bas, sur son lit d'hôpital, pour lequel les cloches chantaient, chantaient lugubrement? Était-ce le petit être abandonné aux soins de Cécile Fargoux et que peut-être elles ne retrouveraient plus lorsqu'elles reviendraient ?

Et les cloches sonnaient encore, quand le *Saint-Germain*, ayant largué ses amarres et levé l'ancre, s'avança lentement vers la haute mer, dans le brouillard de plus en plus épais.

Il y avait une cinquantaine de passagers parmi lesquels une trentaine étaient envoyés à Panama par la Compagnie du canal, pour faire la relève des employés qui voulaient rentrer en France, trop fortement éprouvés par l'insalubrité du climat.

Elles vécurent seules, à l'écart, pendant les longs jours de la traversée, ayant sans cesse à l'esprit le malade en son lit de souffrances — le malade dont peut-être rien ne resterait plus à leur arrivée.

Les cloches n'avaient-elles pas sonné le glas — à leur départ.

A peine débarquées au wharf de Colon, elles se rendirent à la gare du *Panama-Railroad*, qui est située au bout du wharf, et le train les emporta dans l'intérieur, vers Panama, trajet qui, heureusement pour l'anxiété des deux femmes, n'excède pas soixante-dix kilomètres. La ligne suit tout le bassin du Chagres et longe le tracé du canal. Partout des chantiers, encore en pleine activité, à l'époque où notre récit commence. L'ensemble des travaux avait été divisé en un certain nombre de lots que des entrepreneurs se sont partagés. François Le Gonnec avait été chef de l'un des chantiers. C'était là, sous ce soleil torride, parmi les miasmes mortels, remués par des équipes de nègres venus de la Jamaïque, que Le Gonnec avait puisé le germe de sa maladie. Et la maladie, plus forte que ce géant à terrible encolure qu'était le mari d'Yvonne, la maladie avait terrassé ce Goliath. Le railway traversait d'innombrables équipes d'ouvriers noirs, s'agitant en tous sens, piochant, poussant des brouettes, chargeant des wagonnets, groupés autour des excavateurs, des perforateurs, des dragues, au milieu de l'admirable végétation des tropiques, des forêts vierges aux voûtes de feuillage impénétrables, entre des rivières et des marais au bord desquels dorment des bandes d'alligators, sous les rayons d'un soleil de feu.

A la gare de Panama, elles descendirent et arrêtrèrent aussitôt, le long du quai, une de ces petites voitures en forme de *buggys*, presque toutes attelées de mules et qui faisaient le service de la ville.

Elles auraient bien voulu se faire conduire tout de suite à l'hôpital, mais elles avaient besoin de se renseigner.

Le Gonnec existait-il encore? Et dans quel hôpital lui avait-on donné asile? Là-dessus, elles ne savaient rien.

Le *buggy* s'arrêta près de l'évêché, en face du Palais national.

Elles prirent une chambre à l'hôtel, mangèrent à la hâte, puis comme il n'était pas trop tard, descendirent, anxieuses, pour se renseigner.

Des centaines de millions ont été engloutis à Panama et les efforts de milliers d'ouvriers sont venus se heurter vainement — jusqu'aujourd'hui — à la montagne de granit de la Culebra. C'était une lutte entre l'obstacle et l'homme. L'homme fut vaincu. La montagne reste debout. Ces centaines de millions, fruits du labeur, de l'épargne et de la confiance, ont amené un malheur national, d'innombrables ruines. Et pourtant, lorsqu'il ne s'agit que d'argent, on peut dire : cela n'est rien.

Au-dessus de l'argent, il y avait les morts, couchés dans les cimetières de Panama ou de Colon, avec le numéro matricule sur la pierre tombale, et dont beaucoup, mal enfouis, avaient été déterrés par les fauves ou déchi-quetés par les vautours.

La fièvre jaune fit de nombreuses victimes. La fièvre pestilentielle, le vomito negro, pardonnaient parfois, mais tenaillaient l'homme sur sa couche pendant longtemps. Elle, la fièvre jaune, la reine des charniers, ne pardonnait jamais. Et elle ne frappait pas au hasard, non! elle choisissait de préférence les plus jeunes et les plus vigoureux.

Les Européens embauchés aux chantiers n'y résistèrent pas. Des équipes entières périrent en quelques

jours, remplacées par des nègres. Quand les nègres mouraient, on les jetait du haut d'un talus, on faisait basculer par dessus un wagonnet de terre et tout était dit.

Bientôt, on ne conserva dans les chantiers d'autres Européens que les conducteurs, les piqueurs, les chefs d'atelier, les mécaniciens.

François Le Gonnec fut de ceux-ci. Breveté sur les navires de l'Etat, il avait trouvé là-bas, lorsqu'il sortit du service, un emploi lucratif. Il avait eu confiance en sa vigueur de colosse. Il avait résisté près d'un an. Maintenant il était brisé.

Aux bureaux de la Compagnie, où Yvonne et Pascaline se firent conduire, on leur apprit que Le Gonnec était à l'hôpital. Tombé malade à Culebra, il y était resté quelques jours à l'infirmerie. On avait cru qu'il allait mourir. Quand on vit qu'il se débattait, qu'il résistait, on l'envoya à Panama. De là, s'il était constaté qu'il avait quelque chance de se rétablir, on devait le transporter dans le sanatorium de l'île de Taboga.

A l'hôpital, où elles se rendirent aussitôt, une sœur les conduisit, en entendant prononcer le nom de François Le Gonnec, auprès d'un lit dans lequel gisait une sorte de squelette animé, aux os saillants sous la peau presque noire, à la barbe drue, hirsute, cachant le visage entièrement.

Il gisait là, depuis longtemps, ne recouvrant presque jamais connaissance, ne sachant plus le nom de ceux qui prenaient soin de lui, en proie à une de ces terribles fièvres pestilentielles qui épargnent si rarement l'homme qu'elles ont choisi — d'un signe mortel.

Le Gonnec était si changé qu'Yvonne et Pascaline se regardèrent avec terreur.

Est-ce que c'était lui? Ce ne pouvait être lui!

La sœur s'était trompée.

Elle s'éloignait, la sœur, vers un malade qui l'appelaient.

Yvonne courut après elle.

— Ma sœur, nous vous avons demandé François Le Gonnec!

Elle parut surprise.

— Mais, ma pauvre enfant, le voici... Je n'en connais pas d'autre...

Alors Yvonne éclata en sanglots, dans les bras de Pascaline.

— Mon pauvre François! Oh! mon pauvre François!

Pascaline n'était pas moins émue. Elle adorait son frère.

Elles revinrent auprès de lui, se penchèrent sur ce lit d'angoisses et doucement, tantôt l'une, tantôt l'autre, elles lui causèrent.

Tous les mots que la tendresse la plus profonde peut inspirer à des femmes aimantes, dont le cœur est poigné de détresse, elles les trouvèrent, elles les dirent et redirent.

Il restait sourd, il restait insensible.

Elles obtinrent aisément la permission de rester auprès du malade et de le soigner; la nuit elles le veillaient à tour de rôle.

Ce fut peut-être cet atmosphère de tendresse répandue autour de lui qui le guérit mieux que ne purent le faire les soins les plus attentifs.

Un jour qu'elles étaient là, toutes deux guettant le réveil de cet esprit dans ce corps si faible et si émacié,